

## TABLE DES MATIERES

### du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 6 octobre 2022

	Page
1. Appel.....	587
2. Approbation de l'ordre du jour.....	587
3. Démissions.....	588
4. Assermentations.....	590
5. Communications du Président.....	590
6. Communications et réponses de la Municipalité.....	591
7. Nomination d'un membre suppléant à la Commission des finances.....	591
8. Préavis n° PR22.20PR concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2023..... Rapporteur : M. Olivier JAQUIER, Président de la Commission des finances.....	592
9. Préavis n° PR22.26PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 1'140'000.- pour sécuriser l'alimentation électrique des installations vitales de la ville d'Yverdon-les-Bains Rapporteur : M. Loann GAILLARD.....	603
10. Préavis n° PR22.15PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 1'000'000.- pour le déploiement de projets dédiés à la transformation numérique dans le champ d'activité du Service des énergies Rapporteuse : Mme Mireille BANDERET.....	607
11. Préavis n° PR22.18PR concernant une demande de crédit d'engagement de CHF 875'000.- pour financer les études et les réalisations nécessaires pour consolider les stratégies sectorielles en matière de mobilité et concrétiser la vision directrice de la mobilité durable. Rapporteur : M. Jean-Marc CUANILLON.....	608
12. Préavis n° PR22.13PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 6'655'000.- pour la mise en conformité et le renouvellement d'infrastructures eau et gaz sur la période 2022-2026. Rapporteuse de majorité : Mme Anita ROKITOWSKA Rapporteur de minorité : M. Sébastien NOBS.....	616
13. Préavis n° PR22.17PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 668'000.- pour la mise en œuvre des mesures nécessaires à la protection des ouvrages et des infrastructures communales en cas de montée des eaux du lac Rapporteuse : Mme Mathilde MARENDAZ.....	627
14. PO rapport d'épuration rapport d'épuration 2022 sur divers postulats ayant perdu leur objet ou leur actualité, aux fins d'épurer la liste des objets en suspens.....	629
15. Motion de M. Sébastien NOBS « planter des arbres d'essences majeures dans la cour du collège des Rives et dans les plates-bandes d'arbustes du parking de la patinoire en préservant du mieux possible la végétalisation existante ».....	633
16. PO22.09PO postulat de Mme Claire-Lise MAJOLA « Pour une utilisation de parcelles communales encore libres en zone d'activités, afin de rendre la production énergétique renouvelable de la ville effective rapidement ».....	635
Clôture.....	639



## Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 6 octobre 2022

**Présidence**

Monsieur Roland VILLARD, Président

**Ouverture**

Monsieur le Syndic,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,  
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,  
Chères téléspectatrices, chers téléspectateurs,  
Cher public,

Il est 20h01, nous débutons notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

---

**1. APPEL**

Il est procédé à l'appel nominal par voie électronique.

**Membres excusés :**

Mmes et MM. les Conseillers : Giuseppe ALFONZO, Lionel BILLAUD, Christophe BURDET, Rosario DI FIORE, Malory FAGONE, Pascal GAFNER, Gaspard GENTON, Anne-Louise GILLIÉRON, David GRANDJEAN, Ozman GULPINAR, Olivier MAIBACH, Marceline MILLIOUD, Julien MING, Marc NICODET, Joshua PEREIRA, Thiéry VUAGNIAUX, Muriel WAEGER

**Membres annoncés avec du retard :**

Mmes les Conseillères : Natacha RIBEAUD EDDAHBI, Nathalie GUTIERREZ

Membres présents	75
Membres excusés	17
Membres absents	6
Effectif actuel	98

Le quorum requis étant atteint, la séance est ouverte.

---

**2. APPROBATION DE  
L'ORDRE DU JOUR**

En préambule, j'aimerais annoncer le retrait du Postulat de Mme la Conseillère Apolline CARRARD au point 15 de notre ordre du jour et j'aimerais également procéder à une modification de celui-ci :

En effet, nous avons reçu une démission après notre dernier Conseil de septembre, ainsi qu'une autre ce matin, nous vous proposons donc d'insérer en point 3, un point démissions.

La discussion est ouverte sur cette proposition de modification de l'ordre.

**Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY :**

C'est une fausse manipulation, je suis désolée.

**M. le Président Roland VILLARD :**

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote**

La modification de l'ordre du jour de cette séance est approuvée à l'unanimité.

Au point 17 de notre ordre du jour, nous entendrons les propositions individuelles et interpellations reportées de la séance du 8 septembre 2022 :

- 17.1 Interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN sur la Maison d'Ailleurs
- 17.2 Question de M. le Conseiller Martin LOOS sur l'aménagement des différentes manifestations sur le domaine public
- 17.3 Question de M. le Conseiller Onurhan KUÇUK sur le programme en fin de journée du marché durant l'été
- 17.4 Question de M. le Conseiller Bart WIND sur la mise à l'enquête
- 17.5 Question de M. le Conseiller Pierre-André MICHOUUD sur le pourcentage culturel

Quant au point 18 de notre ordre du jour, nous entendrons encore de nouvelles propositions individuelles et interpellations :

- 18.1 Interpellation de M. Luca SCHALBETTER sur la péréquation intercommunale : Quelle position pour Yverdon ?
- 18.2 Question de M. Luca SCHALBETTER sur la cérémonie d'accession au Conseil d'État de citoyens yverdonnois
- 18.3 Question de Mme Anne-Carole LEIBACHER sur « Qu'advient-il des arbres coupés ? »
- 18.4 Interpellation de Mme Nathalie GUTIERREZ sur l'« APEMS et vacances scolaires »
- 18.5 Question de Mme Cécile PLAGELLAT sur le suivi du programme « Réutilisons » et de la campagne « Anti-littering »
- 18.6 Question de Mme Pascale FISCHER sur les « Séances du Conseil communal »
- 18.7 Interpellation de M. Ruben RAMCHURN sur la neutralité des institutions

La discussion est ouverte sur l'ordre du jour.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote**

L'ordre du jour tel que modifié de cette séance est approuvé à l'unanimité.

**3. DÉMISSIONS**

En date du 12 septembre dernier, j'ai reçu le courrier suivant :

*Madame, Monsieur,*

*Je suis Conseiller communal à l'UDC depuis un peu plus d'un an maintenant. Depuis un certain temps, je n'arrive plus à participer aux séances du Conseil communal et je le regrette sincèrement.*

*En effet, mon emploi du temps professionnel m'empêche et c'est pourquoi je donne ma démission*

*en tant que Conseiller communal au 31 octobre 2022.*

Suivent les salutations d'usage, et c'est signé **M. Fabio CUETO**.

Monsieur le Conseiller Fabio CUETO a accédé à ce Conseil le 1<sup>er</sup> juillet 2021 pour le groupe UDC.

Au nom du Conseil communal, je remercie Monsieur Fabio CUETO pour son engagement au sein de notre Conseil et je lui souhaite mes meilleurs vœux pour son futur.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Ce matin, nous avons reçu le courriel suivant :

*Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité, Chères et chers collègues,*

*Ce n'est pas sans une certaine émotion que je vous écris ces quelques lignes pour vous faire part de ma démission du Conseil communal avec effet immédiat.*

*En effet, j'ai le privilège depuis le 1er octobre dernier d'assumer des nouvelles responsabilités professionnelles qui ne s'avèrent cependant plus compatibles avec mon mandat électif au sein de ce Conseil.*

*J'ai eu le grand privilège d'y siéger pendant plus de 16 ans et mesure ainsi ma chance d'avoir participé ainsi aux discussions et décisions qui font de notre Ville celle qu'elle est aujourd'hui et sera en partie demain. Certes cela coûte souvent quelques longues, voire difficiles, soirées ; des discussions pas toujours de haut vol mais ce sont surtout des rencontres pleines d'humanité dont je me rappellerai, des échanges intenses mais respectueux en commission et de mon groupe bien sûr dans lequel, il fait si bon siéger !*

*Un rapide regard dans le rétroviseur, et je mesure aussi le chemin parcouru depuis 2006, élections communales lors desquelles nous lançons la première liste verte à Yverdon-les-Bains. Les notables de cet hémicycle nous regardaient alors d'un œil circonspect, nous qui faisons campagne dans une boîte de nuit afin d'informer nos contemporains ou qui nous baignions en janvier dans le lac afin de dénoncer le dérèglement climatique... Quatre municipaux et municipales et un conseiller d'État plus tard, nous ne paraissions plus si loufoques et je suis maintenant de celle qui me réjouit de voir des jeunes arriver pour continuer à pousser cette Ville vers un avenir plus solidaire et plus durable et plus largement pour agir pour le bien commun.*

*Avant de conclure, je me permets encore une ou deux recommandations de la part de l'ancienne que je suis :*

*- Je vous encourage à poursuivre ardemment les fameux débats qui font le sel de ce conseil, même s'ils restent « gauche-droite » car c'est cela la démocratie et la diversité d'opinion mais à le faire avec moins d'égo peut-être et plus d'écoute et pour cela j'ai même une piste... : place aux femmes !*

*- Longue vie à l'association « Politiciennes pour Yverdon » et merci aux collègues Anne-Louise, Joëlle, Anne et Nathalie pour l'aventure !*

*En vous remerciant toutes et tous pour la richesse de nos échanges.*

*Je vous adresse, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité.*

Suivent les salutations d'usage, et c'est signé **Mme Fanny SPICHIGER**.

Madame la Conseillère Fanny SPICHIGER a accédé à ce Conseil le 1<sup>er</sup> juillet 2006 pour le groupe

Verts.

Au nom du Conseil communal, je remercie Madame Fanny SPICHIGER pour son engagement au sein de notre Conseil et dans les nombreuses commissions auxquelles elle a participé et je lui souhaite mes meilleurs vœux pour son futur.

#### 4. ASSERMENTATIONS

Les démissions de Madame Judith NOTTER et Monsieur Younes SEGHROUCHNI ont laissé le Conseil communal avec 2 sièges vacants.

Mme Rosa BEHAR, première des viennent-ensuite, et Mme Antoinette NOTTER, deuxième des viennent-ensuite, de la liste du groupe Vert-e-s et Solidaires ont renoncé à leur mandat de Conseillère communale.

M. Pierre-Alain JAQUET, suivant des viennent-ensuite de la liste du groupe Vert-e-s et Solidaires, né en 1992 et domicilié à la rue de la Roselière 14 à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de Mme Judith NOTTER

M. Jacques MORIER-GENOUD, premier des viennent-ensuite, et M. Gnanaseelan SUBRAMANIAM, deuxième des viennent-ensuite de la liste du groupe Vert-e-s et Solidaires ont renoncé à leur mandat de Conseiller communal.

M. Dorian MEIERHANS, suivant des viennent-ensuite de la liste du groupe Vert-e-s et Solidaires, né en 1994 et domicilié au Chemin des Roseyres 11b à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de M. Younes SEGHROUCHNI

Je prie Messieurs Pierre Alain JAQUET et Dorian MEIERHANS de bien vouloir s'approcher devant la scène et invite notre assemblée à se lever.

Messieurs Pierre Alain JAQUET et Dorian MEIERHANS, je vais maintenant vous lire le serment se trouvant à l'article 7 du règlement du Conseil communal. Suite à cela, à l'appel de votre nom, je vous prie de lever la main droite et de dire : « Je le promets ».

Lecture du serment par M. le Président Roland VILLARD.

M. Pierre Alain JAQUET : « Je le promets »

M. Dorian MEIERHANS : « Je le promets »

Messieurs les Conseillers, je vous félicite pour votre accession à ce Conseil et vous y souhaite la bienvenue.

J'espère que vous y vivrez une expérience enrichissante et passionnante.

Par l'intermédiaire de nos scrutateurs et scrutatrices, je vous remets un exemplaire du règlement du Conseil communal accompagné du guide de bonnes pratiques et vous invite à reprendre place.

Je prie l'assemblée de se rasseoir.

#### 5. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Pour faire suite à notre sondage envoyé par l'entremise de vos Chef-fe-s de groupe concernant la retranscription des procès-verbaux des séances du Conseil communal, il en ressort que la majorité des groupes politiques est favorable à conserver les procès-verbaux sous leur forme actuelle et ne pas passer aux PV décisionnels. Nous garderons donc le PV mots-à-mots et continuerons à

<i>Procès-verbal mot à mot</i>	<p>assurer ce service aux Conseillers.</p> <p style="text-align: center;">◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆</p>
<i>Insertion des cartes</i>	<p>Je me permets de vous rappeler d'insérer correctement vos cartes de vote dès votre arrivée et de la laisser en place toute la durée du Conseil communal.</p> <p>Si vous quittez votre place pour une raison quelconque, je vous remercie de la réintroduire dès votre retour.</p> <p style="text-align: center;">◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆</p>
<i>Changement au sein du Parti UDC :</i>	<p>Le groupe UDC nous annonce officiellement que M. le Conseiller Ruben RAMCHURN a cédé sa place de Président de Section à Mme la Conseillère Nathalie GUTIERREZ et que M. le Conseiller Kevin DELAY prendra la place de M. le Conseiller Pascal GAFNER en tant que Chef de Groupe du Conseil communal depuis le 1er novembre 2022.</p> <p style="text-align: center;">◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆</p>
<i>Changement au sein du groupe socialiste</i>	<p>En date du 21 septembre 2022, nous avons reçu le courriel de M. le Conseiller Julien WICKI nous indiquant que leur groupe est désormais constitué de 2 formations politiques, à savoir le Groupe Socialiste et le groupe du Parti Ouvrier Populaire. Le groupe s'appelle désormais « groupe socialiste et POP dont l'acronyme est « PS-POP » :</p> <p style="text-align: center;">◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆</p>
<i>Récusation</i>	<p>Nous vous informons que M. le Conseiller Thierry GABERELL, au vu de sa position et de son emploi auprès du SEY se récusera pour tous les préavis concernant le SEY.</p> <p>Pour cette séance, il s'agit des préavis PR22.26PR et PR22.13PR. Il devra systématiquement l'annoncer à chaque préavis.</p> <p>M. le Conseiller Thierry GABERELL devra retirer sa carte, se tenir à l'arrière de la salle et ne pas interagir de quelle façon que ce soit lors de nos débats sur les préavis concernés.</p> <p style="text-align: center;">=====</p>
<p><b>6. <u>COMMUNICATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ</u></b></p>	<p>La Municipalité a-t-elle des communications ou réponses à transmettre à notre Conseil ?</p> <p><b><u>M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :</u></b></p> <p>Non M. le Président.</p> <p>Tel n'est pas le cas, nous passons donc au point 7.</p> <p style="text-align: center;">=====</p>
<p><b>7. <u>NOMINATION D'UN MEMBRE SUPPLEANT A LA COMMISSION DES FINANCES</u></b></p>	<p>Suite à la démission en tant que membre suppléant de la Commission des finances de M. le Conseiller Gaspard GENTON, la Commission se retrouve avec un poste à pourvoir.</p> <p>J'attends donc des propositions de la part de l'assemblée.</p>

**M. le Conseiller Julien WICKI**

Le groupe socialiste et POP propose la candidature de M. le Conseiller David RYCHNER.

**M. le Président Roland VILLARD :**

Merci M. le Conseiller.

Je vous propose une élection tacite puisqu'il y a un candidat pour un poste à repourvoir, conformément à l'article 11 de la LC, si vous n'avez pas d'objection à cette manière de procéder ?

Cela ne semble pas être le cas.

Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies,

M. le Conseiller David RYCHNER est nommé membre suppléant de la Commission des finances.

M. le Conseiller, je vous félicite pour cette nomination.

8. **PRÉAVIS**  
**N° PR22.20PR**

**CONCERNANT L'ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2023**

**RAPPORTEUR : M. OLIVIER JAQUIER, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, M. le Conseiller Olivier JAQUIER donne lecture des conclusions du rapport.

*Discussion sur l'arrêté  
d'imposition*

**M. le Président Roland VILLARD :**

Je vous prie de vous munir du projet d'arrêté d'imposition pour l'année 2023 annexé au préavis. Je vais vous citer les articles et, pour le premier, ses alinéas.

J'ouvre la discussion sur l'arrêté d'imposition et vous prie de vous manifester à l'énoncer de l'article ou de l'alinéa à propos duquel vous désirez intervenir.

Article premier, alinéa 1.

*Proposition  
d'amendement*

M. le Conseiller Laurent VUITHIER

Le porte-monnaie des ménages yverdonnois, notamment la classe moyenne qui ne peut bénéficier d'aides, est déjà particulièrement sous pression en ces temps d'inflation et d'augmentations généralisées, le groupe PLR souligne la volonté de la Municipalité de ne pas en faire de même avec nos impôts pour 2023.

Nous nous étions opposés avec vigueur au budget 2022 très dépensier et plongeant notre Commune dans les chiffres rouge vif. Des comptes plus équilibrés cette année nous auraient permis d'aider nos concitoyens en difficulté en réduisant de manière importante les impôts pour l'année prochaine. Tel n'est pas le cas, mais le PLR ne peut pas rester insensible à la situation actuelle et, afin de donner un soutien à la mesure des finances de notre Ville, nous proposons de diminuer le taux d'imposition de 1 point, ce qui représente un manque à gagner d'environ CHF 750'000.- au bénéfice direct de nos concitoyens.

Nous proposons donc l'amendement suivant de l'alinéa 1 de l'article premier de l'arrêté d'imposition :

Impôt sur le revenu et sur la fortune, sur le bénéfice et sur le capital, impôt minimum et impôt

*Discussions  
s/amendement*

spécial dû par les étrangers. En pourcent de l'impôt cantonal de base : ~~75.0%~~ 74.0%

Dans le cas où notre amendement ne serait pas accepté par ce Conseil, le groupe PLR refusera à l'unanimité ce préavis. Je vous remercie de votre attention.

M. le Président Roland VILLARD :

Nous sommes en présence d'une proposition d'amendement à l'article 1, alinéa 1, à savoir la modification du pourcent de l'impôt cantonal de base, 74% à la place de 75%.

J'ouvre la discussion sur la proposition d'amendement.

M. le Conseiller Julien WICKI

Le souci exprimé ce soir par le groupe PLR face à l'augmentation du coût de la vie, le groupe socialiste et POP l'exprime depuis des mois devant ce Conseil.

La Municipalité a d'ailleurs déjà agi en prenant à sa charge CHF 2'000'000.- d'augmentation du coût de l'électricité, diminuant d'autant l'impact de cette hausse sur les ménages yverdonnois. Mais, et je rejoins mon collègue Laurent VUITHIER sur ce point, il nous faudra faire plus. Il faut nous préparer à prendre des mesures ponctuelles au plus fort de la crise inflationniste qui guette et ciblées vers celles et ceux qui en payeront le prix fort.

Malheureusement, la solution proposée ce soir d'une baisse d'impôt n'est ni ponctuelle, ni ciblée. Elle n'est pas ponctuelle car j'imagine très mal la droite venir proposer une hausse d'impôt dans 1, 2 ou 5 ans, une fois le pic inflationniste passé. Ce sont donc plus de CHF 750'000.- par année que nous amputons durablement dans notre budget. Elle n'est pas non plus ciblée correctement puisque la population qui va subir le plus durement l'augmentation des primes maladies, des charges ou de l'essence est celle qui a le revenu le plus faible. Cette population à faible revenu particulièrement nombreuse dans notre Ville ne verra pas l'ombre d'un centime de cette baisse puisqu'elle ne paie pas, ou presque pas, d'impôts. Le tableau n'est pas plus reluisant pour la classe moyenne qui, sans pouvoir prétendre aux aides publiques, peut se retrouver durement impactées par l'inflation. Pour elle, le gain serait minime : un couple avec deux enfants et un revenu imposable de CHF 100'000.-, ce qui est déjà la classe moyenne plutôt supérieure, économisera CHF 66.- par année. Par contre, si cette même famille a un revenu imposable cinq fois supérieur, de 500'000.-, le gain est alors décuplé à plus de CHF 600.- par année. Autrement dit, plus on est riche, plus cette mesure est intéressante, mais moins on a besoin de soutien face à l'inflation.

C'est pourquoi, le groupe socialiste et POP va combattre avec conviction cette proposition. Néanmoins, nous n'oublions pas que nous partageons le souci de fond exprimé par cet amendement. Nous prenons acte, ce soir, que le groupe PLR est prêt à dépenser CHF 750'000.- pour soulager le porte-monnaie de la population yverdonnoise impacté par l'inflation. Nous leur proposons une utilisation plus efficiente de cette somme en construisant des mesures à la fois plus ciblées et plus ponctuelles en faveur de toute la population yverdonnoise et pas seulement de sa minorité la plus fortunée. Avec une telle somme, nous pourrions, par exemple, faire baisser la facture d'électricité de plusieurs dizaines de francs de tous les ménages ou doubler les bons que la Ville accorde aux familles yverdonnoises. Les pistes ne manquent pas et notre porte est ouverte pour réfléchir ensemble à une dépense extraordinaire qui soit utile pour celles et ceux pour qui l'hiver sera véritablement difficile.

Dans l'intervalle, le groupe socialiste et POP vous invite, chères et chers collègues, à refuser cet amendement.

*Proposition de sous  
amendement*

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN**

Alors je viens d'entendre M. le Conseiller Julien WICKI qui nous explique que ce genre de mesures toucheraient les riches. Je me souviens qu'on a entendu, durant l'été, qu'Yverdon avait besoin d'attirer de meilleurs contribuables. Alors c'est quelque chose que j'ai trouvé amusant, c'est-à-dire

qu'on pense attirer des meilleurs contribuables en n'augmentant pas les impôts. Et puis, je dois reconnaître que c'était quand même déjà un effort, certainement un effort intellectuel important qu'il faut saluer, c'est un pénible retournement de veste pour certains, mais du nom du camp qui a toujours voulu augmenter les impôts et qui nous disait que c'était en offrant des services de l'État qu'on va attirer les bons contribuables. C'est plutôt ceux qui ne payent pas d'impôts qu'on attire généralement comme ça mais...

Le souci, c'est que juste après on a mis un coup de massue sur l'éventuel bon contribuable qui aurait voulu venir à Yverdon en augmentant massivement le tarif des crèches pour eux et ce alors qu'ils étaient déjà en train de partir en masse, on a perdu 600 habitants, plutôt des bons contribuables.

Alors aujourd'hui, je dois saluer et je suis très heureux que toute la classe politique semble enfin partager l'avis que Yverdon a besoin d'attirer de meilleurs contribuables, que la fiscalité joue un rôle là-dedans. Ça fait plusieurs années que je suis intervenu sur le sujet que je me suis battu là-dessus et que je me suis senti un peu seul et, aujourd'hui, je ne suis plus tout seul.

Aujourd'hui, notre Ville est à un point charnière. Notre Ville a un niveau d'impôts qui n'existe que dans des communes extrêmement rouges, près de 8 points au-dessus de la moyenne cantonale, donc vouloir attirer de meilleures contribuables c'est un objectif, mais il ne peut se faire que par un signal fort qui puisse être compris comme un signal dans la durée. Personne ne s'installe pour une année dans une ville en agissant comme critère de différence 1 ou 2 points d'impôts, sauf celui qui utilise la commune comme une boîte aux lettres et qui déplace sa boîte aux lettres très rapidement.

Baisser les impôts communaux alors que le Canton reprend de nombreuses charges des communes, c'est aussi rendre aux contribuables. Et puis, en ces temps d'inflation, de pénuries, c'est aussi montrer aux citoyens que l'État prend sa part, que lui aussi, l'État, est aussi capable de sobriété. Enfin, une baisse d'impôts ça a pour effet d'attirer de meilleurs contribuables, ce qui va souvent à terme engendrer une hausse des recettes. C'est ce qu'on appelle en économie la courbe de l'affaire et ça s'est souvent vérifié en Suisse romande, c'est-à-dire qu'une hausse significative des impôts permet d'augmenter les recettes qu'on encaisse et donc de financer plus de services.

Vu le profil de la population yverdonnoise, avec la plus faible valeur de points d'impôt du Canton, donc les plus faibles contribuables, les augmentations de recettes pourraient bien se démultiplier, avec l'effet progressif de nos barrières, de manière très considérable. On aurait évidemment la réponse qu'en essayant, c'est un pari, mais aussi un investissement. C'est aussi un investissement pour l'avenir et, dans cette optique, pour miser sur l'avenir, pour donner un signal positif à la population, nous proposons qu'on réduise les impôts ce soir de 10 points ce qui nous amènerait à 65 points, c'est le niveau de la commune de Montreux. Nous serions toujours 4 points plus haut que Nyon. Ces deux dernières villes ont, elles aussi, des Syndics socialistes donc c'est tout à fait possible y compris avec un Syndic socialiste d'avoir des impôts qui restent corrects et c'est finalement logique dans la période où nous vivons et dans la période de transfert de charges sur le Canton et je pense que c'est un pari. C'est un pari qu'on pourra aussi corriger si vraiment ça ne marche pas, mais à l'échelle de quelques années. Il faudra aussi adapter peut-être certaines dépenses ou décaler certaines choses, mais c'est un pari qu'on doit faire et surtout c'est un signal, c'est un signal qu'on doit donner. On parle et on fait la morale à tous les citoyens toute la journée tout le temps pour leur demander de la sobriété et bien il est temps que la politique fasse de la sobriété elle aussi. Qu'on ait de la sobriété politique, la sobriété de l'État voilà.

Donc je confirme, je demande effectivement que nous fixons le point d'impôt à 65, merci.

**M. le Président Roland VILLARD :**

Alors, je ne sais pas la manière de faire, mais je vous propose en tout cas qu'on vote sur l'amendement en cours déjà, enfin, qu'on continue le débat... Non... Ok, merci M. le Conseiller Maximilien BERNHARD.

Donc on est dans une proposition de sous amendement il semblerait. Donc j'ouvre la discussion

*Discussion sous  
amendement*

sur cette proposition de sous amendement, à un taux de, si j'ai bien compris, 65. Donc j'ouvre la discussion sur ce sous amendement.

### **Mme la Conseillère Sophie MAYOR**

Le Groupe des Vert-e-s et Solidaires soutient ce préavis tel que présenté par la Municipalité. Nous rejoignons la Commission des finances qui pense, je cite : « qu'au vu des incertitudes financières liées notamment à l'évolution de la situation économique mondiale avec des répercussions indéniables sur les finances communales de notre Ville, aux discussions actuellement en cours sur la péréquation financière intercommunale », il est judicieux de ne pas changer de taux d'imposition pour 2023.

Les impôts sont une taxe sociale puisqu'ils s'adaptent au revenu des gens, c'est le principe même de solidarité. Vouloir les baisser, c'est risquer de devoir diminuer des prestations publiques importantes pour l'ensemble des habitants et habitantes au seul bénéfice des plus aisés financièrement d'entre nous. Nous pensons que l'assurance de pouvoir maintenir des services publics forts est primordial pour notre Ville et ses habitants et habitantes.

Nous avons des prestations sociales à développer, à commencer par la création de places de crèches et d'UAPE très attendues, une transition écologique à accélérer, notamment avec un Plan Climat à déployer, un Service des énergies dont les chantiers sont aussi indispensables qu'importants à soutenir, un service tout neuf de la Mobilité à accompagner, et de très nombreux projets à mettre en œuvre pour lesquels ce Conseil a accordé des budgets conséquents.

Les risques qui pèsent sur les recettes sont trop importants pour envisager de baisser le point d'impôt à l'aveugle. La Commission des finances a demandé dans son rapport, je cite : « une approche plus complète dans le futur préavis qui traitera le taux d'imposition 2024 avec une analyse des incidences financières tant pour les contribuables que pour les finances communales d'une éventuelle baisse du taux d'imposition, ceci lui permettant d'avoir une vision complète des enjeux. »

Il nous semble dès lors prudent d'attendre d'avoir tous les éléments nécessaires à disposition avant d'envisager de changer ce point d'impôt.

Notre groupe invite donc ce Conseil à suivre la proposition de la Municipalité, d'accepter ce préavis, sans entrer en matière sur la proposition d'amendement proposé par le groupe le PLR, et encore moins celui de l'UDC, et de faire confiance à l'excellence du travail de notre Boursier Communal et de son service.

### **M. le Conseiller Laurent ROQUIER**

Je souhaitais m'exprimer sur l'amendement d'abord, j'avais cliqué avant, mais ce n'est pas grave, je vais faire d'une pierre deux coups et je rejoins un petit peu, dans la philosophie, ce qu'a dit le Conseiller M. Ruben RAMCHURN. Si on fait une rapide comparaison des différentes communes vaudoises, comme présenté dans le préavis d'ailleurs, cela montre qu'il y a une forte corrélation entre le taux d'impôt et la valeur du point d'impôt. Autrement dit, plus les impôts communaux sont bas, plus les revenus de ses habitants sont élevés. Évidemment, on peut se dire qu'une commune avec de riches habitants peut se permettre un taux d'imposition plus bas, mais n'est-ce pas le contraire ? N'est-ce pas le contraire ? Est-ce que des impôts trop élevés ne font pas fuir les contribuables les plus intéressants ? A l'heure où - mais s'il vous plaît, je voudrais un tout petit peu de respect, je trouve que c'est très irrespectueux tous ces murmures - à l'heure où Yverdon-les-Bains perd des habitants, et vraisemblablement parmi les couches les plus aisées de la population, il faut se poser la question : Yverdon-les-Bains a un taux d'imposition parmi les plus élevés du Canton. Comment peut-on espérer conserver ou attirer les meilleurs contribuables de notre Ville ? Il est urgent d'agir afin de consolider les revenus de notre Commune et de moins dépendre de la solidarité cantonale pour financer notre ménage communal.

Donc, je pense effectivement que moins d'impôts peut signifier plus de revenus et plus d'impôts

pour notre Commune. Je pense toutefois que la proposition de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN va un tout petit peu trop loin, il aime bien les mesures chocs, mais la direction est la bonne et je vous invite à accepter l'amendement du PLR.

### **M. le Conseiller Maximilien BERNHARD**

J'aimerais revenir sur quelques propos qui ont été tenus tout à l'heure. À savoir que bon nombre de nos concitoyens déjà défavorisés voire en situation de précarité, bénéficient d'aides et déjà d'un certain nombre d'aides et ces aides sont déjà ciblées. Je rappelle notamment par rapport aux subventions pour les primes d'assurances maladies, notamment toutes ces mesures ciblées que nous avons faites également pendant la crise Covid, certaines d'entre elles ont été ancrées durablement dans notre budget.

Et puis, j'ai entendu parler de salaires très importants. Je rappelle tout de même que des salaires qui sont égaux ou supérieurs à CHF 500'000.- en Ville d'Yverdon et ben c'est à peu près chercher une aiguille dans une botte de paille, il y en a très peu.

Ce que le PLR propose, c'est un geste, chères et chers collègues, à l'égard de cette classe moyenne qui ne bénéficient quasiment jamais d'aides ou de choses ciblées. Ce sont des personnes qui contribuent - et c'est normal pour la collectivité, que ce soit au niveau communal, au niveau cantonal, au niveau fédéral, je crois que là-dessus on ne remet pas en question ces contributions - mais à l'évidence nous souhaitons aujourd'hui donner un signal en faveur d'un geste et c'est un geste modéré.

À titre personnel, comme mon préopinant, je ne peux pas soutenir une réduction d'impôts de 10 points, mais je pense qu'on n'est pas dans ce chapitre-là. En revanche, un geste d'un point en moins pour la classe moyenne serait encore une fois un geste apprécié, cette classe moyenne qui ne bénéficie, encore une fois, quasiment jamais d'aides ciblées lorsqu'il y a des fonds qui sont mis à disposition.

### **M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :**

Alors, je prends note évidemment des différentes propositions qui nous ont été faites. Je commence peut-être par la plus radicale, si je peux me permettre cette chose-là, pour relever quelque chose que M. le Conseiller Ruben RAMCHURN a repris en proposant une baisse du taux d'imposition de 10 points. Alors, le manque à gagner pour la Commune, il est facile à calculer. Le point d'impôt, tel qu'il est postulé dans le budget 23, il est de CHF 757'000.- donc une baisse de 10 points d'impôt correspond à manque à gagner de CHF 7'570'000.-.

Je constate avec plaisir que l'UDC est prêt à prendre le risque de péjorer les finances communales pour une mesure que lui-même a donnée comme étant une mesure de moyen et long terme, en sachant qu'évidemment si ça dérape on peut la corriger, mais il faut lui laisser quelques années pour se déployer. C'est effectivement un discours qu'on peut attendre de savoir effectivement que la Ville investit finalement et prend un risque au niveau, y compris financier, afin de redresser ces finances communales.

Je voudrais tout de même, par rapport à la proposition qu'il a faite, puisqu'il a comparé avec la ville de Montreux, rappeler à M. le Conseiller Ruben RAMCHURN que, à l'heure actuelle, le point d'impôt par habitant en Ville d'Yverdon est de 25,67, donc CHF 25,70, à peu près un point d'impôt, alors qu'à Montreux ce point d'impôt est à CHF 45.- par habitant. Ça signifie quoi ? C'est qu'en fait avec nos 75 points à Yverdon permettent, et nos 30'000 habitants, permettent en gros de recueillir environ CHF 57'000'000.-. Si notre point d'impôt était à CHF 45.- par habitant, nous pourrions recueillir CHF 102'000'000.-, une différence d'environ CHF 45'000'000.-. Les deux chiffres montrent que, en fait, on pourrait, si on avait la structure fiscale de la ville de Montreux, baisser nos impôts de beaucoup plus que 10 points d'impôt, tout en gardant la même substance voire une substance qui nous permettrait d'équilibrer nos comptes dès le budget que vous allez découvrir donc le mois prochain.

Donc je ne veux pas déflorer évidemment – et là je reviens à la proposition peut-être quand même

un peu plus modérée, je dirais, du PLR qui lui propose un point, un manque à gagner de CHF 757'000.- pour la Ville. Là aussi nous prenons avec intérêt, je rebondis un peu sur ce qu'a dit M. le Conseiller Julien WICKI, sur le fait que le PLR, le groupe PLR est prêt à investir cette somme afin de pallier aux effets de la crise que nous vivons à l'heure actuelle.

La Municipalité entre dans ces vues, c'est d'ailleurs bel et bien pour ça que dans son projet de budget, ça a déjà été annoncé, ça a déjà été relevé d'ailleurs par M. le Conseiller Julien WICKI, nous avons alloué une somme de CHF 2'000'000.- pour abaisser la facture électrique des Yverdonnoises et des Yverdonnois, quelque chose qui s'applique à toutes les Yverdonnoises et les Yverdonnois et notamment au tissu économique parce que c'est quand même lui qui va bénéficier le plus fortement. Donc, il nous semble que nous avons déjà fait une grande partie du travail puisque ces CHF 2'000'000.-, si je dois les traduire en points d'impôt, c'est de l'ordre de 2,7 à 2,8 points d'impôt, l'équivalent en tout cas en terme monétaire, de 2,7 à 2,8 points d'impôts que nous investissons pour limiter la hausse, parce que ce n'est évidemment pas de baisser, mais limiter la hausse qui est faite ici.

La Municipalité va vous présenter d'ici quelques semaines évidemment, vous allez recevoir un projet de budget. Elle a déjà travaillé sur ce sujet, elle va valider la version définitive la semaine prochaine et donc vous allez recevoir ces choses-là. Alors sans vouloir déflorer tout ce qu'il y a dedans, il n'est pas radicalement différent, ce budget, de celui de l'année passée. Donc, je prends note effectivement que les deux formations de la droite sont prêtes à investir, par le biais de baisse d'impôts, des sommes importantes quitte à aggraver le déficit de la Ville. Alors, on se retrouvera au budget pour savoir évidemment quelles mesures d'assainissement M. le Conseiller Ruben RAMCHURN présente pour amortir un peu le choc des CHF 7'500'000.- qu'il propose de ne pas percevoir lors du budget 2023 avec beaucoup plus de modération, ça on attend évidemment les propositions qui viendront de la part de la droite et de la part du PLR, mais évidemment, de notre point de vue, nous nous sommes engagés, si tout ne se passe pas de manière catastrophique, à maintenir le taux d'imposition là où il se trouve à l'heure actuelle pour la législature. C'est un engagement que nous espérons pouvoir tenir et que nous espérons que les circonstances extérieures à celles de la Ville d'Yverdon ne nous obligeront pas à rompre, mais on vit dans une décennie qui nous a montré, ces trois dernières années, à quel point des certitudes d'un jour peuvent devenir des incertitudes très fortes du lendemain.

Pour ma part, je vous enjoins à garder cette même modération, la Municipalité s'engage à ne pas monter le taux d'impôts. Je vous enjoins à ne pas le descendre et peut-être pour une dernière intervention et pour information évidemment, si le préavis qui vous est présenté aujourd'hui venait à être refusé, c'est l'arrêté d'imposition en cours actuellement qui se prolongerait en 2023. Cet arrêté d'imposition peut être exactement pareil à celui qu'on vous présente, ce qui veut dire qu'en fait, ce sera évidemment un refus symbolique, mais qu'il n'aura aucune conséquence sur des finances communales. Je vous remercie de votre attention et vous demande donc de refuser tant l'amendement de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN que celui de M. le Conseiller Laurent VUITHIER. Je vous remercie de votre attention.

#### **M. le Conseiller Ruben RAMCHURN**

Je vais commencer par la fin en rebondissant quand même sur la dernière remarque de M. le Syndic qui nous explique que, de toute façon, finalement ce sera comme ils ont décidé puisque si on refusait quoi que ce soit, on ne retomberait pas sur un nouveau point d'impôt et on resterait sur le même budget, donc en fait finalement la démocratie n'existe pas, mais je pense qu'au-delà de ce genre d'argument, je pense qu'il faut un petit peu qu'on creuse les affirmations qui ont été faites.

Oui, la ville de Montreux a, alors moi je n'ai pas les mêmes chiffres que M. le Syndic, mais je les tire du préavis de la Municipalité qui nous donne 47 points pour Montreux, alors je ne sais pas s'ils se sont trompés en parlant ici ou en nous faisant le préavis. Si je prends 47 points pour Montreux contre 25,5 sur Yverdon, oui on voit qu'on a une belle marge de progression et effectivement, si on arrivait à remonter nos points d'impôts de manière significative en attirant de bons contribuables au lieu de les faire fuir, ce qu'on fait aujourd'hui, on se retrouverait à terme avec plus de moyens pour financer des ambitions qui, finalement, sont très larges. Je vous rappelle que, ce soir,

aujourd'hui, ce Conseil communal doit voter CHF 10'500'000.- en tout cas, de mesures qu'on nous fait passer, certaines pour l'urgence ou pas, mais pour certaines qui sont finalement un peu cosmétiques, sont un peu du luxe, ne sont finalement pas réfléchies en tant de crise, elles pourraient aussi tout à fait être décalées d'une année à l'autre. Et ça, c'est une seule séance de Conseil communal, celle du mois d'octobre et s'en est beaucoup.

Et dans un sens où tout le monde... on va faire un hiver où tout le monde va devoir se serrer la ceinture, où tout le monde va devoir payer et paie déjà beaucoup de choses plus chères, où il y a une incertitude pour tout le monde, finalement ça donne l'impression que l'État, lui, décharge le risque, décharge le poids sur ceux qui payent, sur le contribuable et ne prend jamais sa part. C'est-à-dire qu'il n'est jamais prêt à diminuer ses revenus, voire il les grossi, il n'est jamais prêt à réfléchir à qu'est-ce qui est primordial ou pas dans les dépenses et, au contraire, il essaye de se mettre que dans la posture où il serait le genre de sauveur, c'est-à-dire que le sauveur, c'est-à-dire que oui alors il nous sauvera en nous redonnant un peu de l'argent qu'il nous a pris, voilà. Le problème c'est que vous n'aidez pas les gens quand vous leur arracher le bras pour leur rendre la main, d'accord.

Si on veut aujourd'hui aider les gens face aux charges qu'ils vont devoir avoir à faire face dans les prochains temps et bien peut-être qu'il faut accepter de leur prendre un peu moins, accepter de faire soi-même de la sobriété. On fait une morale sur le terme de sobriété : sobriété tout le temps, en permanence, il faut être sobre énergétiquement, il va falloir porter des pulls cet hiver pour pas vous chauffer chez vous pour qu'il y ait assez d'énergie pour charger les voitures électriques qu'on vous a encouragé à acheter. Il va falloir être sobre en toute permanence voilà et de l'autre côté, du côté de l'État, aucun signe de sobriété. On continue le même train de dépenses, on continue à prendre toujours plus aux citoyens, on n'augmente pas cette partie du point d'impôt, mais on taxe d'autres manières sur d'autres parties, on avait rajouté CHF 500'000.- au plan des investissements pour acheter des radars pour tondre un peu plus nos automobilistes, on engage des assistants de sécurité publique pour pouvoir coller un peu plus d'amendes, donc l'État de tous les moyens, même s'il garde le point d'impôt fixe, essaye de grossir en permanence.

Aujourd'hui, on parle de décroissance. Je ne suis pas un décroissant, mais enfin si certains parlent de décroissance peut-être qu'il faut aussi réfléchir à la croissance de l'État, à donner des autres signes, en tout cas le signe qu'on donne aujourd'hui aux gens qui payent, aux gens qui doivent payer des impôts, aux gens qui vont devoir faire face aux charges, aux gens qui assument tous les risques actuellement et qui payent le prix d'une stratégie énergétique qui leur a été vendue de manière assez mensongère alors que finalement elle les met sur la paille. Et bien aujourd'hui, aujourd'hui il faut faire un signe, il faut aussi accepter qu'on ne peut pas que faire la morale sans s'appliquer à soi-même ses propres règles morales et au moins montrer qu'on est capable de faire des efforts et de redonner aussi. Merci.

#### **M. le Président Roland VILLARD :**

M. le Conseiller, je vous rappelle qu'on a une longue soirée, si vous pouviez faire des interventions un peu plus courtes, ça serait super pour tout le monde.

#### **M. le Conseiller Pierre-Henri MEYSTRE**

Alors, nous avons entendu les arguments des uns et des autres. Les arguments tous très pertinents, à mon sens. Moi, personnellement, j'adhère surtout sur la logique en fait pour attirer des nouveaux contribuables et sur les arguments de Messieurs les Conseillers Laurent VUITHIER et Maximilien BERNHARD, mais nous sommes d'avis qu'un point d'impôt de moins ne va pas changer grand-chose, surtout pour la classe moyenne, et 10 points d'impôt en moins est une mesure vraiment trop radicale surtout en ces temps de déficit budgétaire.

Donc, c'est la raison pour laquelle le groupe Vert libéral soutient le préavis tel que présenté, sans les amendements et sous amendements présentés. Merci.

**M. le Conseiller Laurent ROQUIER**

M. le Syndic nous a donné beaucoup de chiffres, sa réflexion est intéressante, mais je pense qu'elle est un petit peu trop linéaire dans le sens où il oublie un tout petit peu l'élasticité du point d'impôt. L'élasticité, pour ceux qui ont fait un peu de marketing, ils devraient comprendre. Je veux dire par là que ce n'est pas parce qu'on baisse le taux d'impôt qu'on va retrouver d'un point donc CHF 757'000.-, qu'on va retrouver CHF 757'000.- de moins dans les caisses de la Commune parce qu'on va pouvoir peut-être soit attirer de nouveaux contribuables par le message, effectivement un point ce n'est pas beaucoup, mais il y a un message que l'on fait passer.

La Commune d'Yverdon, actuellement je pense, ne doit pas avoir bonne presse au niveau de ses finances et ça doit inquiéter pas mal de gens, de contribuables plutôt forts et on ferait passer un message de cette façon-là, même si la mesure est modeste.

En plus, ça nous permettrait aussi peut-être de garder des contribuables, donc il y a peut-être aussi un manque à gagner à éviter. Donc un point d'impôt, ce n'est pas forcément CHF 757'000.- de moins dans la caisse, c'est CHF 757'000.- de plus dans les poches de nos contribuables, mais pas forcément de moins dans la caisse de la Ville d'Yverdon et donc je m'inscris un tout petit peu en faux avec les propos de M. le Conseiller Julien WICKI, ça ne veut pas dire qu'on va pouvoir dépenser ces CHF 757'000.- dans d'autres mesures pour les raisons que je viens de vous expliquer.

**M. le Conseiller Philippe GRUET**

J'ai bien entendu ce que M. le Syndic nous a dit qu'en baissant artificiellement le prix de l'électricité, en mettant CHF 2'000'000.- pour baisser le prix de l'électricité, on touchait tous les concitoyens. J'aimerais lui rappeler que les villages de Sermuz et Gressy sont alimentés par la Romande énergie et ne bénéficieront pas de cette baisse de tarif. Donc en baissant d'un point d'impôt, tout le monde en bénéficierait.

**M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :**

Pour réagir sur les propos de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN. Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit, M. le Conseiller Ruben RAMCHURN. Si évidemment ce Conseil venait à modifier l'arrêté d'imposition et ensuite de voter l'arrêté ainsi modifié, évidemment qu'il s'appliquerait. J'ai bien parlé du fait de refuser l'arrêté d'imposition et, en cas de refus de l'arrêté d'imposition, la Commune se trouve en fait sans arrêté d'imposition nouveau et le cas est tout à fait prévu par la loi. En l'occurrence, dans ce cadre-là, c'est l'arrêté de l'année précédente qui s'applique de plein droit pour l'année suivante. Et puis, on se retrouve une année plus tard ou au moment où on revote un nouvel arrêté d'imposition.

Ensuite, sur les différences de potentiel fiscal entre les communes. Elles sont connues dans le Canton de Vaud et elles sont largement régionales. Si vous regardez les communes qui sont autour de nous, nous avons essentiellement le même potentiel fiscal. J'ai le fichier sous les yeux, je peux vous en citer quelques-unes, je peux faire par exemple la commune de Rovray CHF 26,50.- par habitant, Molondin CHF 24,58.- par habitant, Démoret, un peu plus, CHF 28,80.-, Cronay CHF 26,30.-, Chêne-Pâquier CHF 28,85.-... Pour montrer que, en fait, ce n'est pas seulement les effets des différentes politiques menées par les uns et les autres qui ont un impact là-dessus, mais c'est bel et bien un substrat, un terrain, une histoire qui montrent qu'il y a des zones qui sont dans le Canton structurellement plus modestes et ça s'exprime d'ailleurs avec des taux d'imposition structurellement plus hauts. Toutes les communes que je viens de dire ont des taux d'impôt entre 70 et 75 ou au-delà. Certaines sont même au-delà de 80, c'est le cas de la commune de Démoret, pourtant qui a une meilleure substance fiscale, qui est à 81 points d'impôt, de taux d'impôts.

Et puis ensuite, vous allez dans la région que vous avez citée, celle de Montreux, et puis là et bien là tout de suite les points d'impôt par habitant sont à CHF 45.-, CHF 50.-, CHF 55.- et puis ces communes sont effectivement avec des taux d'impôts entre 60 et 65, et donc il y a un lien, ça a été relevé par M. le Conseiller Laurent ROQUIER, alors on diverge évidemment sur l'appréciation du

lien. Moi, je crois que c'est bel et bien parce que les populations sont relativement modestes que les taux d'impôts sont hauts et que donc effectivement si on veut que ça change, mais c'est dans l'autre sens que vous le prenez. Vous, vous pensez qu'il faut descendre le taux d'imposition pour attirer des gens, on va avoir du mal à les descendre autant finalement que pour concurrencer une commune comme Montreux ou les communes de l'arc lémanique pour d'autres raisons par ailleurs. D'ailleurs, parce que ces raisons-là sont effectivement aussi de l'ordre de la structure géographique.

Et ce que je viens de dire pour le Nord vaudois est valable pour la Broye. Si vous allez dans la Broye, vous avez exactement les mêmes structures. La commune de Payerne, qui n'a pas souvent été dirigée très fortement à gauche, elle a les mêmes structures, je dirais, fiscales que la Ville d'Yverdon et c'est beaucoup plus lié à des structures et à des histoires et ça va prendre un temps.

Alors, ça ne signifie pas qu'il faut juste se dire, se complaire là-dedans et dire qu'il n'y a rien à faire à ce niveau-là. Je pense que c'est effectivement important de se poser ces questions-là et je pense que la question que vous posez est légitime. Je pense que c'est juste de se la poser. J'aurais juste tendance à dire, effectivement, puisque la Commission des finances nous demande de faire ce calcul et de faire cette évaluation de ce que pourrait rapporter à la Ville, au-delà effectivement des effets d'élasticité. Est-ce qu'une descente d'un point est susceptible de retenir un peu plus de monde, d'en faire venir un peu plus et comment ça se met en place ? Effectivement, on a pris note évidemment du vœu de la Commission des finances. On va essayer de voir quel type d'étude on peut mener, si ce n'est de trouver effectivement des corrélations qui sont évidentes : plus votre population est riche plus votre taux d'impôt est bas et plus votre point d'impôt est important et, comme je l'ai dit, ces effets-là sont beaucoup plus importants finalement que 1, 5 ou 10 points.

L'exemple que j'ai donné sur Montreux, je n'ai pas eu le temps de le calculer, mais probablement que la commune de Montreux, si elle voulait percevoir exactement la même somme que la Ville d'Yverdon perçoit à travers ses 75 points d'impôt, pourrait probablement avoir 20 à 25 points d'impôt de moins et percevoir cette même somme-là. Et donc, on a des effets qui sont très très importants et c'est pour ça qu'il y a des systèmes redistributifs dans ce Canton, à travers la péréquation, aussi évidemment pour essayer de redresser un peu la barre et on aura l'occasion probablement - peut-être si le Conseil va un peu plus vite que ce qu'il démarre - d'en parler un peu plus tard puisqu'il y a une question sur la péréquation qui est annoncée, mais ce sont des thématiques qui sont effectivement extrêmement importantes.

Ceci étant, je reste évidemment à penser qu'il faut effectivement maintenir ce taux d'imposition à 75 comme je l'ai dit tout à l'heure. La Municipalité s'engage autant que faire se peut à le maintenir à ce niveau pour le reste de la législature. Elle enjoint, elle demande à ce Conseil effectivement de suivre cette ligne-là. Je vous remercie de votre attention.

*Demande de motion  
d'ordre*

**M. le Conseiller Stéphane BALET**

Je crois que la droite s'est exprimée, on sait ce qu'elle pense au sujet des baisses d'impôts, la gauche également. On est plus étonnés par l'attitude des Vert'libéraux, mais enfin je crois que la messe est dite.

Je vous propose donc la motion d'ordre suivante, c'est qu'on vote.

*Discussion s/motion  
d'ordre*

**M. le Président Roland VILLARD :**

Nous sommes donc en présence d'une demande de motion d'ordre. Selon l'article 86 de notre règlement, cette demande doit être appuyée par au moins cinq membres. Apparemment c'est le cas, donc j'ouvre la discussion sur cette demande de motion d'ordre.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN**

Je pense que c'est presque unique au monde d'avoir une motion d'ordre au moment où on débat de la fiscalité, donc on débat de ce que les gens vont devoir payer, mais je vais débattre sur la

motion d'ordre.

**M. le Président Roland VILLARD :**

Excusez-moi M. le Conseiller Ruben RAMCHURN, c'est une erreur de ma part.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN**

Non, ce n'est pas une erreur. La motion d'ordre est mise au débat. Non, non... J'ai totalement le droit de débattre sur la pertinence de la motion d'ordre avant qu'on l'impose. La motion d'ordre n'est pas un droit de censure de cinq personnes sur un débat au Conseil communal et peut-être que M. le Conseiller Stéphane BALET abuse du règlement, peut-être certains devraient bien le relire, mais pour avoir moi-même manié la motion d'ordre, dans le cas d'un débat fiscal en plus, je ne pense pas... En plus, on va devoir voter entre deux propositions de modifications et la proposition originale, vouloir censurer, fermer le débat auquel ont droit finalement tous les gens qui vont payer, fermer les gens qui vont financer ceci, je pense qu'il vaudrait mieux être certains du point de vue du débat.

**M. le Président Roland VILLARD :**

Donc nous sommes sur la discussion sur la motion d'ordre.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN**

Mais c'est ce que je discute. Je discute sur la motion d'ordre. Je ne vais pas pouvoir donner les arguments que j'avais pour répondre à M. le Syndic et les arguments...

**M. le Président Roland VILLARD :**

Juste un moment M. le Conseiller. J'aimerais juste vous relire l'article 86, juste pour une partie de la salle, parce qu'il semblerait que ça ne soit pas le cas.

Donc « toutes opérations du Conseil peut être interrompues par une motion d'ordre qui concerne la procédure ou le déroulement du débat sans toucher au fond même. Si cette motion est appuyée par 5 membres, elle est mise en discussion et soumise au vote ».

Donc, il y a bien une discussion sur cette motion d'ordre, en tout cas sur la volonté de cette motion d'ordre.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN**

Absolument. Absolument, merci M. le Président de le faire remarquer et d'ailleurs, je ferai remarquer aussi une autre partie de cette phrase, ce qui est dit : « sans toucher au fond même ». C'est-à-dire qu'effectivement la motion d'ordre ne vise pas à toucher le fond du débat et le fond du débat, on ne l'a pas atteint. Le fond du débat, on ne l'a pas atteint, puisque finalement on essaye de nous faire taire. M. le Conseiller Stéphane BALET essaie de nous faire taire avec une pratique qui peut être est d'un autre temps que d'essayer de faire le débat. On était tout simplement... on a eu un argument extrêmement intéressant aujourd'hui, M. le Syndic Pierre DESSEMONTET, qui est quelqu'un qui est un puit de science et qui nous apporte toujours des conclusions chiffrées...

**M. le Président Roland VILLARD :**

Aller au but de votre intervention, s'il vous plaît.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN**

Oui, je vais au but de mon intervention. Effectivement, j'aurais eu plaisir à répondre aux chiffres et

à challenger les chiffres de M. le Syndic. Malheureusement, grâce à son ami, je ne le pourrai pas.

Alors, je vais dire que ce débat mérite d'être poursuivi, nous sommes finalement sur des discussions qui concernent l'avenir de notre Ville, qui concernent tous les citoyens, qui concernent de grands objectifs. C'est un débat démocratique très important. C'est un débat démocratique qui se fait ici en présence de tous les Yverdonnois et c'est un débat démocratique qui, malheureusement, va devoir s'arrêter à cause d'une personne, M. le Conseiller Stéphane BALET, qui aura réussi à réduire au silence tout ce Conseil et à tuer tout ce débat et je remercie tous les Yverdonnois qui nous ont écouté jusque-là et pour ceux qui seront tristes de n'avoir pas entendu la suite, ils pourront offrir leurs doléances à M. le Conseiller Stéphane BALET, qui aura mis un terme à la démocratie ce soir.

**M. le Président Roland VILLARD :**

Merci, on a bien compris le sens de votre intervention M. le Conseiller.

**Mme la Conseillère Céline EHRWEIN**

Je suis favorable à cette motion d'ordre et j'aimerais demander au Président de recentrer les débats quand ceux-ci s'écartent du sujet et rappeler également que celui-ci peut, cas échéant, refuser la parole à une personne qui s'est exprimée à plusieurs reprises et faire voter éventuellement à l'Assemblée le droit de cette personne de reprendre ou pas la parole. Je vous remercie.

**M. le Président Roland VILLARD :**

Merci Mme la Conseillère. En fait, j'avais redonné la parole à M. le Conseiller Ruben RAMCHURN parce que je pensais qu'il avait des trucs supplémentaires à répondre à M. le Syndic. Donc voilà.

**M. le Conseiller Julien WICKI**

Mon intervention concernait le fond, donc elle est sans objet. Je vous remercie.

**M. le Conseiller Maximilien BERNHARD**

Mes propos allaient dans le même sens et, pour une fois, on est d'accord avec Mme la Conseillère Céline EHRWEIN et je vous enjoins, M. le Président, à exercer votre autorité dans ce Conseil dans le cadre de prérogative qui vous est donnée par ce règlement du Conseil communal.

***Vote s/motion d'ordre***

**M. le Président Roland VILLARD :**

Merci M. le Conseiller pour vos conseils. Donc nous passons au vote sur la motion d'ordre.

La motion d'ordre est acceptée à une évidente majorité.

***Vote s/sous  
amendement***

Le sous amendement est refusé à une évidente majorité

***Vote s/amendement***

Proposition d'amendement est refusée par 49 non et 25 oui.

***Vote s/article 1***

L'article 1 alinéa 1 est accepté à une évidente majorité.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN**

En fait, j'avais appuyé il y a longtemps puisque, pour une simple raison, je pense que la motion d'ordre ne concernait que ma proposition de règlement, elle ne concernait pas les autres et donc le débat restait ouvert sur toutes les autres modifications et le vote du fond. Maintenant, nous avons voté tout ça donc on passe à la suite et donc mon intervention est pour l'instant sans objet et je

	vous rends la parole, merci.
<i>Discussion s'article 1 alinéa 2 à 9</i>	<b><u>M. le Président Roland VILLARD :</u></b> La parole n'est pas demandée.
<i>Discussion s'article 2 à 10</i>	La parole n'est pas demandée.
<b>Vote s'article 1</b>	L'article 1 est accepté par 50 oui, 22 non et 1 abstention.
<i>Discussion sur l'ensemble du préavis</i>	L'article 2 n'est pas soumis au vote. J'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis. La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons
<b>Vote</b>	Le PR22.20PR est accepté à une évidente majorité. Le Président remercie la Commission pour son travail.
<b>Décision du Conseil</b>	Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide : <b>Article 1 :</b> L'arrêté d'imposition pour l'année 2023 est adopté conformément au projet annexé au présent préavis. <b>Article 2 :</b> L'approbation du Département en charge des relations avec les communes est réservée.
<hr/>	
<b>9. <u>PRÉAVIS</u> <u>N° PR22.26PR</u></b>	<b>CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 1'140'000.- POUR SECURISER L'ALIMENTATION ELECTRIQUE DES INSTALLATIONS VITALES DE LA VILLE D'YVERDON-LES-BAINS RAPPORTEUR : M. LOANN GAILLARD</b>
<i>Composition de la commission (ad hoc)</i>	Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers Anne-Carole LEIBACHER, Rachel RYTZ, Jacques LEVAILLANT, Olivier MAIBACH, Sébastien NOBS, Juan-Antonio RAMIREZ, Anthony REYMOND et M. Loann GAILLARD.  Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, M. le Conseiller Loann GAILLARD donne lecture des conclusions du rapport.
<i>Discussion sur article 1 amendé</i>	J'ouvre la discussion sur l'article 1 amendé. La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.
<i>Discussion sur l'ensemble du préavis</i>	<b><u>M. le Président Roland VILLARD :</u></b> Sauf avis contraire de votre part, j'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN**

Alors je trouve que ce préavis est intéressant du point de vue qu'on essaie de nous amener une sorte de sécurité, mais je me demande et je m'interroge finalement... On vote tout ça et on vote que dans des mesures de savoir comment est-ce qu'on va nous couper et finalement à aucun moment on essaye de penser à comment est-ce qu'on va faire pour augmenter notre production d'énergie, pour augmenter la production hivernale.

Il existe pourtant des installations mobiles, sous forme de conteneurs, qui peuvent produire de l'électricité, exactement comme on le produit déjà aujourd'hui avec le gaz pour faire du chauffage, qui peuvent faire de l'électricité à base de gaz ou de mazout. Ce genre d'installation, les centres commerciaux investissent massivement dedans parce que, pour eux, les coupures, ça veut dire des ruptures de chaîne du froid et des gaspillages alimentaires gigantesques.

D'ailleurs, la Municipalité en est consciente puisqu'elle déménage ses systèmes informatiques auprès d'une entreprise qui est elle-même équipée d'une génératrice à gaz. Et donc, alors que les entreprises investissent massivement dans ces groupes électrogènes de secours, comment se fait-il que notre Service des énergies ne le fasse toujours pas alors que l'urgence est criante ?

Aujourd'hui, on craint une pénurie mais on ne fait plus rien pour l'éviter. On se rationne au lieu de mettre en place des moyens de produire plus, on va dépenser plus d'un million pour éviter la coupure à des services d'urgence. On n'investit rien pour éviter que les habitants de notre Ville n'aient à subir de coupures de courant cet hiver. Alors à quoi nous sert-il finalement d'avoir un Service des énergies communal si sa seule réponse c'est d'organiser les coupures et d'installer plus de panneaux solaires, alors que les panneaux solaires ne servent à rien pour résoudre ce problème ? On a déjà trop d'énergie l'été, c'est l'hiver qu'on a besoin d'électricité et le solaire ne produit rien l'hiver. C'est comme si on devait évacuer les gens d'une montagne et qu'on leur dit « ok, on va venir vous aider mais on vous envoie des bateaux ».

Voilà... Si c'est juste pour nous relier le courant produit par d'autres avec une [...], je vais organiser des pénuries... Est-il vraiment utile de maintenir un Service des énergies dans notre Ville au lieu de travailler directement avec d'autres ? Voilà.

**M. le Municipal Benoist GUILLARD :**

Merci M. le Conseiller Ruben RAMCHURN pour vos questions tout à fait pertinentes. En effet, il n'y a pas que la situation de crise que nous devons prévoir, il y a depuis longtemps que le Service des énergies et la Municipalité ont identifié le besoin d'augmenter la production. Vous le savez très bien, la production photovoltaïque fait partie de la solution, même s'il est vrai qu'elle produit plus en été. L'aspect hydraulique et surtout éolien permet également d'augmenter la production en hiver et, à ce titre, la Ville d'Yverdon, et bien, fait partie du projet Energie Naturelle Mollendruz, dont nous espérons fortement qu'il puisse enfin se développer.

Maintenant, pour revenir à cet hiver. Dans la situation où la Suisse, et je dirais toute l'Europe, il ne s'agit pas seulement notre Commune qui viendrait à manquer d'électricité, il nous faut prévoir cette situation. Alors, vous avez effectivement fait état d'installations mobiles, ce sont des dispositifs, des génératrices, que le Service des énergies, mais les autres services également, ont étudié, ont identifié. Il y en a, en effet, une qui tourne entre les services, mais d'une part, elle nécessite des autorisations, des installations et surtout une surveillance accrue puisque 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, on doit pouvoir les surveiller, s'assurer que l'approvisionnement en carburant est là, qu'il n'y a pas de vandalisme, de vol de carburant ou de vol d'électricité. Donc, ce sont des dispositifs qui demandent de la surveillance, des coûts, sur lesquels il y a des ruptures d'approvisionnement puisqu'évidemment tout le monde maintenant veut avoir des génératrices. Donc on en a quelques-unes qui sont très ponctuellement utilisées dans le réseau ou utilisées en secours, mais les dispositifs qui sont proposés dans le préavis PR22.26PR permettent d'amener de la puissance plus importante et de s'affranchir de ce besoin de génératrice, de s'affranchir du besoin de surveiller et d'approvisionner ces génératrices en mazout.

J'espère ainsi avoir répondu à vos questions M. le Conseiller. Ah si ! Il y avait une question importante : à quoi ça sert d'avoir un Service des énergies ? Je ne l'avais pas notée. Alors, je dois vous dire M. le Conseiller, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, que le fait d'avoir un Service des énergies au sein de l'administration communale nous permet d'avoir un pilotage très fort de la politique énergétique à long terme, mais dans cette situation de crise a permis également d'avoir une excellente coopération entre le service approvisionneur et les services clients tels que la police, le SDIS ou le service informatique.

En comparant ce qui se passe dans les autres communes vaudoises et même les autres communes de Suisse, mais surtout au niveau vaudois, Yverdon - si vous adoptez ce préavis ce soir - est certainement la Commune la plus en avance pour se préparer à cette pénurie. Une pénurie qui s'annonce pour cet hiver, le Conseil d'État a communiqué récemment sur ce sujet et sur la sévérité et la probabilité qu'elle arrive. Il s'est mis en dispositif pré-ORCA il y a deux semaines maintenant et donc Yverdon, avec le préavis qu'on vous propose, sera tout à fait prêt à avoir une continuité des activités vitales et sera en avance par rapport à d'autres communes qui, malheureusement, n'ont pas pris les mêmes dispositifs.

#### **M. le Conseiller Ruben RAMCHURN**

Merci M. le Municipal pour votre réponse. J'entends que ce genre d'installation demande des autorisations et de la surveillance, mais c'est déjà le cas puisqu'on en a déjà, notamment pour produire du chauffage. Donc, je pense qu'on peut aussi en avoir pour produire de l'électricité. Aujourd'hui, on a un chauffage à distance, le dernier qu'on développe, qui se base sur des installations mobiles donc c'est tout à fait possible. On pourrait même imaginer l'installer à côté, comme ça il n'y aurait qu'un endroit à surveiller.

Maintenant, si le préavis, que dans l'ensemble je peux difficilement être contre puisqu'il va assurer des services, la subsistance de services d'urgence et il semble nécessaire. Mais enfin, on imagine qu'un Service des énergies ne soit pas qu'un distributeur, que quand on a un manque d'énergie, il essaie de nous produire de l'énergie, de nous l'amener et ça, ça me semble aujourd'hui fondamental vu la situation et l'urgence qu'on a. Ce n'est pas juste un service pour nous préparer et décider quand il va nous couper le courant. Parce que sinon ce n'est pas un fournisseur d'énergie, mais un supprimeur d'énergie. C'est-à-dire qu'il va nous... il va... c'est pour nous « désénergétiser » voilà. Alors, si effectivement c'est pour nous faire vivre dans le noir, c'est le but, et dans le froid, il faut peut-être renommer ce service.

Alors, je pense que maintenant autant ces mesures, peut-être pour sécuriser des infrastructures critiques, sont importantes autant dans le même préavis on aurait pu s'attendre à tout un volet et on peut espérer que vous allez vous y atteler prochainement, peut-être qu'on peut y ajouter un vœu, l'ajouter comme vœu que le Service des énergies entreprenne très rapidement des mesures pour fournir de l'électricité d'appoint à la Ville d'Yverdon avec des infrastructures mobiles afin d'éviter ces coupures de courant qui sont prévues dans ce plan et ces délestages d'une partie de la Ville à l'autre.

Sachant qu'on a oublié de nous dire quand même que les coupures de courant n'auront pas que des impacts sur les particuliers - j'ai presque fini - elles auront des impacts sur tous les fournisseurs d'alimentation, les gros commerces ont pu s'acheter des génératrices et des groupes électrogènes qui vont produire l'électricité pour garantir les chaînes du froid, les petits commerces de notre Ville n'ont pas ces moyens-là. Merci.

#### **M. le Président Roland VILLARD :**

Merci M. le Conseiller. Si vous pouviez faire plus court. Je vous remercie d'être plus court et d'être plus concis dans vos interventions.

#### **M. le Municipal Benoist GUILLARD :**

Je crois que M. le Conseiller Ruben RAMCHURN, d'une part je vous remercie d'avoir annoncé votre soutien aux mesures, deuxièmement sur la mission du Service des énergies. Elle est

effectivement de distribuer des énergies, elle inclut également, dans le plan stratégique des énergies qui a été validé par la Municipalité, une mission de production. Une production à long terme, qui soit sur des énergies renouvelables et avec un objectif de 40% à l'horizon 2030. C'est très important de produire, c'est également très important d'économiser, dès maintenant et dans le long terme, c'est-à-dire d'utiliser ces énergies vraiment là où c'est nécessaire et éviter les pertes et les gaspillages.

Et puis, pour les situations de crise, de pouvoir assurer et limiter l'impact. On est tout à fait conscients qu'il y aura un impact pour la population, qu'il y aura un impact sur des entreprises. Principalement, je dirai, sur les entreprises qui doivent produire, les entreprises qui doivent distribuer de la nourriture peuvent effectivement fonctionner sans électricité quelques temps. Par contre, celles qui ont des chaînes de production vont être beaucoup plus affectées et il y a beaucoup plus à craindre de l'impact économique de cette situation à laquelle on s'attèle sur le long terme en envisageant une production renouvelable à long terme et une baisse de la consommation.

**M. le Président Roland VILLARD :**

Merci M. le Municipal. M. le Conseiller Ruben RAMCHURN pour une dernière intervention, s'il vous plaît très courte, avec des nouveaux éléments.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN**

Merci M. le Municipal. J'entends que vous avez comme mission de fournir de l'électricité, mais si, en une telle période d'urgence, vous vous limitez au renouvelable autant dire que vous ne nous fournissez rien pendant l'été et là, c'est peut-être là qu'on doit peut-être réfléchir. On est dans une période d'urgence et temporaire et il y a des moyens de produire de l'électricité rapidement, d'éviter des coupures de courant. Est-ce qu'on pourrait demander, est-ce qu'on pourrait dire qu'il y a un délestage qui se fait moitié-moitié sur la Ville qui est prévu, des coupures de courant, est-ce qu'on peut passer ce Conseil communal sans électricité ou la deuxième moitié. Ou alors coupons l'électricité au côté gauche du Conseil communal...

**M. le Président Roland VILLARD :**

M. le Conseiller... S'il vous plaît M. le Conseiller. Vous n'êtes pas dans une discussion avec la Municipalité, il faut revenir sur le préavis un petit peu. S'il vous plaît. Merci.

**Mme la Conseillère Pascale FISCHER**

Je n'en peux plus. Je ne supporte plus cet étirement en longueur et puis je pense que les gens qui sont derrière leur télévision, c'est la même chose. Je considère que M. le Conseiller Ruben RAMCHURN se positionne tout le temps en donneur de leçons, je propose plutôt qu'alors, lors des prochaines complémentaires, il se présente à la Municipalité, puis qu'il gère lui le dicastère puisqu'il a solution à tout. Merci à lui.

**M. le Président Roland VILLARD :**

La parole ne semble plus demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote**

Le PR22.26.PR est accepté à l'unanimité et une abstention.

**Décision du Conseil**

Le Président remercie la commission pour son travail.

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à mettre en œuvre les mesures urgentes nécessaires pour sécuriser l'alimentation électrique des installations vitales de la ville de Yverdon-les-Bains.

Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 1'140'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 80.408200.22 « Sécurisation de l'alimentation électrique des installations vitales » et amortie en 15 ans.

**10. PRÉAVIS**  
**N° PR22.15PR**

**CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 1'000'000.- POUR LE DÉPLOIEMENT DE PROJETS DÉDIÉS À LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DANS LE CHAMP D'ACTIVITÉ DU SERVICE DES ÉNERGIES**

**RAPPORTRICE : MME MIREILLE BANDERET**

*Composition de la commission (ad hoc)*

Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers Mireille BANDERET, Maëlle DARIDON, Pascale FISCHER, Kevin DELAY, Loann GAILLARD, Marc NICODET, Philippe PAVID et Bart WIND

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, Mme le Conseillère Mireille BANDERET donne lecture des conclusions du rapport.

*Discussion sur l'ensemble du préavis*

**M. le Président Roland VILLARD :**

Sauf avis contraire, j'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote**

Le PR22.15PR est accepté à l'unanimité.

**Décision du Conseil**

Le Président remercie la commission pour son travail.

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à déployer les projets dédiés à la transformation numérique dans le champ d'activité du Service des énergies.

Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 1'000'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 80.407900.22 « Programme de transformation numérique SEY » et amortie en 10 ans.

11. PRÉAVIS  
N° PR22.18PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'ENGAGEMENT DE CHF 875'000.- POUR FINANCER LES ÉTUDES ET LES RÉALISATIONS NÉCESSAIRES POUR CONSOLIDER LES STRATÉGIES SECTORIELLES EN MATIÈRE DE MOBILITÉ ET CONCRÉTISER LA VISION DIRECTRICE DE LA MOBILITÉ DURABLE.  
**RAPPORTEUR : M. JEAN-MARC CUANILLON**

*Composition de la commission (ad hoc)*

Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers Maude EHRBAR, Claire-Lise MAJOLA, Nadia RYTZ, Maximilien BERNHARD, Jean-Marc CUANILLON, Xavier FISCHER, Gaspard GENTON, Kevin DELAY

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. le Conseiller Jean-Marc CUANILLON donne lecture des conclusions du rapport.

*Discussion sur article 1*

**M. le Président Roland VILLARD :**

La discussion est ouverte sur l'article 1.

*Proposition d'amendement*

**M. le Conseiller Maximilien BERNHARD**

La mobilité multimodale est un vecteur essentiel du développement économique. Nombre de personnes se déplacent quotidiennement dans notre Ville et notre région que ce soit pour raisons professionnelles, des loisirs ou encore d'autres obligations. À cet effet, il importe de permettre à chacune et chacun de se déplacer par différents moyens de transport, sans restriction, et d'étudier la mobilité dans son ensemble en considérant chaque moyen de transport comme un maillon de la chaîne afin que la population yverdonnoise puisse se rendre là où elle le souhaite.

Le groupe PLR est favorable au principe de multimodalité. Le préavis qui nous est proposé permettra de consolider les stratégies dans les domaines de la mobilité douce, des transports publics, de la modération ciblée du trafic et de la gestion du trafic individuel motorisé et, finalement, d'imbriquer les différents modes de transport, nous l'espérons, de manière harmonieuse.

Dans le volet transport individuel motorisé, outre la réalisation des tronçons restants du nouvel axe principal d'agglomération, il y a une pièce maîtresse dans l'enchevêtrement des différents types de transport au centre-ville, à savoir la prise en compte du futur parking souterrain de la Place d'Armes.

Le groupe PLR rejoint l'avis des quatre commissaires qui estiment que ce projet aura une influence majeure sur plusieurs éléments de la stratégie, notamment en ce qui concerne le stationnement, que ce soit celui des véhicules, des deux roues ou autres utilitaires. Il y a dès lors la question de la temporalité. Notre groupe est d'avis, comme une partie de la commission ad hoc, que la Municipalité doit se positionner sur les conditions cadres de ce parking avant de débiter des études visant à consolider les stratégies sectorielles en matière de mobilité. S'appuyant par ailleurs sur la position de la Commission des finances, également de la Ville, que la Municipalité doit se positionner sur la question du parking souterrain avant de débiter ses études, le groupe PLR vous propose un amendement à l'article 1 avec l'ajout d'une phrase. Je prierai le secrétariat de bien vouloir la projeter. Voilà.

L'amendement qui arrive en rouge sur l'écran et qui vous est proposé tenant compte de ce que j'ai dit précédemment : « la Municipalité est autorisée, lorsque les conditions cadres de la réalisation du parking souterrain de la Place d'Armes seront connues, à entreprendre des études et les réalisations nécessaires pour consolider les stratégies sectorielles en matière de mobilité et concrétiser la vision directrice de la mobilité durable ».

Voilà cet amendement, je vous remercie de votre attention.

*Discussions*

**M. le Président Roland VILLARD :**

Nous sommes en présence d'une proposition d'amendement à l'article 1 que vous voyez affiché à

s/amendement

l'écran.

J'ouvre la discussion sur la proposition d'amendement.

**Mme la Conseillère Sophie MAYOR**

C'est en tant que vice-présidente de la Commission des finances que je vais m'exprimer.

La Commission des finances soutient ce préavis et salue l'arrivée d'une vision directrice de la mobilité durable, mais elle émet le vœu, et non un amendement, que cette étude soit réalisée de manière coordonnée avec la question du parking de la Place d'Armes, puisque les enjeux sont fortement liés.

Il n'y est pas fait mention dans ce préavis. La Commission des finances s'en étonne et suggère d'éviter de lancer de coûteuses études parallèles, mais plutôt de faire converger les sujets et les moyens.

Nous nous réjouissons de lire le futur préavis pour la réalisation de ce projet et remercions le Service de la mobilité de tenir compte de notre vœu et je ne me prononcerai pas sur cet amendement, qui n'avait pas été connu de la Commission des finances au moment où elle a traité ce préavis. Merci.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN**

Alors évidemment, nous allons soutenir cet amendement. Je pense que ce préavis tel qu'il est finalement... signe un petit peu, si on le laisse ainsi, la mort du parking puisque les soutiens sceptiques du parking, c'est-à-dire ceux qui l'ont soutenu, mais qui l'ont après, on ne sait plus vraiment s'ils le soutiennent vraiment, nous ont souvent dit que, en fait, on manquait d'études et qu'il fallait refaire des études, voire des études sur les études et des études sur les études sur les études, sur les questions de mobilité du parking.

Et là, on nous présente un préavis, mobilité durable, dans lequel le parking ne figure pas. Donc c'est finalement... Est-ce qu'on peut dire que le parking est oublié ? Mais peut-être qu'il faudrait le communiquer vraiment aux yverdonnois ou alors il faut l'inclure. Mais si c'est ça, ça voudrait dire que la mobilité durable est plutôt la fin de la mobilité libre à Yverdon. C'est-à-dire que c'est, et ça vaut la peine, c'est plus rapide à lire pour les gens qui nous écoutent que le PA4 qui fait plus de 400 pages, mais ça redit un peu les mêmes choses, c'est-à-dire qu'il y a des objectifs qu'on reprend du Canton qui sont de supprimer les trois quarts des voitures pratiquement. C'est-à-dire que Yverdon serait une ville hostile à l'automobile, qu'elle soit motorisée ou électrique et ce qui reviendrait à créer un mur de Berlin autour de notre Ville. Encore que, à Berlin, le mur de Berlin finalement ont fermé Berlin Ouest qui était l'espace de liberté et là on ferait le contraire, on enfermerait l'espace de plus de liberté...

**M. le Président Roland VILLARD :**

M. le Conseiller, est-ce que vous pourriez en venir au point que vous voulez défendre, s'il vous plaît.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN**

Je reviens au point effectivement, je soutiens donc cet amendement. J'invite les Yverdonnois à bien lire ce préavis, à être très sceptiques sur la façon dont on leur présente les choses et de les vérifier eux-mêmes et puis à demander vraiment à leurs autorités d'être conséquentes sur la volonté de créer le parking ou pas et si elles ne le veulent plus et si ce n'est plus à l'ordre du jour ou si elles cherchent à pousser le projet le plus loin possible pour obtenir une rupture de contrat, qu'elles le disent et qu'elles l'assument. Merci.

**M. le Conseiller Julien WICKI**

On se rappelle toutes et tous la sortie de route, lors de la précédente législature, du projet de nouveau plan directeur des circulations déposé puis retiré suite aux critiques émises en commission. Le groupe socialiste avait alors notamment critiqué l'absence complète de prise en compte des enjeux de durabilité. Autant dire qu'il s'agissait de tout remettre à plat pour remettre sur les rails une stratégie de mobilité qui allie intelligemment les différentes formes de mobilité.

Yverdon-les-Bains, par sa taille et par sa topographie, a tout pour bien faire. Cette fois, dans ce nouveau préavis, le virage a été pris. L'approche a radicalement changé et prend enfin compte d'une réalité brute : la principale source d'émission de CO2 en Suisse provient du secteur des transports, sans même compter l'avion. Structurée autour de quatre axes qui donnent une place à chaque forme de mobilité, cette stratégie nous convainc dans son approche apaisée et ambitieuse des enjeux de mobilité.

Quant à l'amendement, je crois que la Municipalité a apporté à ce sujet toutes les réponses nécessaires en commission. À ce sujet, je me permets de citer le rapport de commission qui dit, sans aucune forme d'ambiguïté, que je cite : « la décision sur le parking, attendue dans le courant de l'automne, sera une donnée de base disponible avant le début des études ». C'est pourquoi le groupe socialiste et POP comprend mal cet amendement et s'y oppose. Nous avons perdu assez de temps pour prendre le virage de la mobilité durable et je note que bloquer ce préavis, c'est aussi bloquer des projets très concrets pour une mobilité plus sécurisée dans nos quartiers.

Le groupe socialiste et POP vous invite à passer la deuxième en faveur d'une mobilité durable et à soutenir ce préavis. Je vous remercie.

#### **Mme la Conseillère Mathilde MARENDAZ**

On regrette premièrement de recevoir cet amendement par surprise et du coup d'en prendre connaissance en ce moment même. D'autre part, il me semble qu'il sera plus logique et plus intéressant finalement d'inclure la réalisation du parking à l'aide des études plus globales, enfin voilà, sur une étude vraiment globale sur la mobilité durable à Yverdon-les-Bains et que c'est dans le cadre de ces études qu'on pourra comprendre la réalisation et la compréhension du rôle de ce parking dans une vision plus globale.

Et que, du coup, il ne fait pas sens d'ajouter cet amendement contraignant là où la Commission des finances a déjà émis un vœu qui permettra d'inclure ceci. Voilà, merci beaucoup.

#### **M. le Conseiller Laurent VUITHIER**

Je ne vais pas répéter les arguments de mon collègue Maximilien BERNHARD et me contenter de vous donner la position de notre groupe. Vous vous en doutez, nous allons soutenir à l'unanimité la proposition d'amendement et, en cas de non-acceptation, nous allons refuser à la majorité le préavis tel que présenté par la Municipalité. Je vous remercie de votre attention.

#### **Mme la Conseillère Maude EHRBAR**

Je souhaite apporter dans les débats l'avis du groupe Vert·e·s et Solidaires. Nous nous réjouissons beaucoup de ce préavis car nous attendons depuis longtemps une vision directrice de la mobilité, parce que nous pensons que la mobilité doit être planifiée de manière globale, afin d'atteindre des objectifs qui sont nécessaires, tout en répondant au mieux aux besoins de tous les types d'utilisateurs/utilisatrices.

Car en effet, nous savons que pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre et ainsi respecter les objectifs du plan climat vaudois, nous devons nous éloigner du transport individuel motorisé et aller vers des modes de transports plus respectueux de l'environnement, mais aussi de l'espace public. Car s'éloigner du transport individuel motorisé, c'est non seulement réduire les émissions de gaz à effet de serre et les nuisances sonores, mais surtout, une ville où la voiture laisse sa place à davantage de végétalisation et de zones de rencontres et où les personnes de tout âge peuvent

se déplacer en sécurité, c'est une ville où l'on vit mieux.

Le groupe Vert-e-s et Solidaire se réjouit donc de ce préavis, vous invite à le soutenir et souhaite souligner l'importance d'offrir des alternatives de transport qui soient socialement justes et accessibles à toutes. Il vous invite aussi à refuser cet amendement, car comme cela a déjà été discuté lors de la commission, ce n'est pas approprié de retarder les études liées à ce préavis. Et je pense également que le vœu de la Commission des finances est suffisant. Merci.

**Mme la Municipale Brenda TUOSTO :**

Faisant suite aux différentes demandes du Conseil communal, lors du traitement des précédents dossiers stratégiques de mobilité, notamment lors du traitement du préavis du plan directeur des circulations démarré en 2016, dont le projet a été retiré en 2020, suite à différents compléments demandés lors de la précédente législature, une vision globale de mobilité multimodale manquait à l'appel et vous a été offerte aujourd'hui. Il s'agit de garantir une cohérence de développement multimodal sur les différentes stratégies et projets en matière de mobilité.

Des villes comme la nôtre ont évolué et vont encore muer en ce qui concerne la mobilité. La présente stratégie globale, ou vision directrice multimodale, vise à accompagner les différents changements et à améliorer autant le confort de la population, des visiteuses et visiteurs, que la qualité de vie au centre-ville et dans les quartiers.

Cette vision est nécessaire pour planifier une mobilité responsable, durable et en adéquation avec les objectifs convenus dans les différents documents de planifications supérieurs dont les autorités publiques sont liées.

Au niveau communal, la construction d'une vision directrice de la mobilité durable est indispensable pour traiter de façon coordonnée – et non plus ou moins coordonnée - et équitable pour tous les modes de transports utiles à la Ville d'aujourd'hui comme pour demain. Cette vision coordonnée entre les différents modes de transport permettra de planifier une infrastructure inclusive, inter-générationnelle, sûre et adaptée à l'évolution des habitudes de mobilité quotidiennes de toutes les tranches sociales de la population.

C'est dans cette vision directrice que seront notamment définis les objectifs de reports modaux à l'échelon communal. L'établissement d'une vision directrice de mobilité multimodale donnera le cadre pour finaliser les planifications sectorielles, tant pour le TIM que pour les transports publics et la mobilité douce. Sur la base du concept TIM d'AggloY validé en 2015, la hiérarchie du réseau routier devra être affinée et indiquer les principes d'aménagement, selon une pesée des intérêts entre les différents modes de transport. Plusieurs de ces stratégies sectorielles existent déjà, vous l'avez évoqué, notamment la mobilité douce et le Plan directeur du Stationnement qui sera uniquement mis à jour, mais concrétisé. D'autres sont en effet en finalisation comme les transports publics et le TIM. Il s'agit par conséquent avant tout de les compléter, de les adapter et nullement de les recommencer.

Le crédit ainsi demandé par le présent préavis permettra de créer et affiner, dans un premier temps cette vision globale, de monitorer les flux de circulation (tous modes confondus), puis d'adapter et compléter les stratégies sectorielles, permettant en finalité de mettre en œuvre une politique de mobilité coordonnée et durable tout en identifiant les mesures à réaliser rapidement et celles pour les 15 prochaines années afin d'atteindre nos objectifs en matière de reports modaux.

La Ville d'Yverdon-les-Bains entend bel et bien améliorer continuellement la qualité de vie de la population yverdonnoise et des visiteurs. Pour ce faire, la Municipalité a élaboré un projet de préavis qu'elle vous propose aujourd'hui pour construire la « Vision directrice de mobilité durable », qui réunit les expériences acquises de ces dernières et les visions futures dans ce domaine.

Cette vision directrice se compose de 4 thématiques phares que sont la modération du trafic, la mobilité douce, les transports publics et le transport individuel motorisé, y compris stationnement et logistique qui intègre justement les besoins des commerçants du centre-ville, qui seront coordonnées entre elles, mises à jour selon leur état d'avancement et réalisées pour répondre aux

besoins de la population, accompagner également le développement économique et maîtriser les impacts d'une mobilité effrénée sur les milieux naturels.

Et comme l'a dit M. le Conseiller Julien WICKI et comme je l'ai répété aussi lors de la commission, je confirme également et totalement que le dossier du parking de la Place d'Armes sera intégré comme une donnée de base à la stratégie de stationnement et comme tout autre projet qui implémentera la thématique du stationnement. D'ailleurs, la Municipalité arrive à bout touchant avec ce dossier, communiquera, toujours cet automne, l'issue du résultat par rapport au parking de la Place d'Armes. Je vous remercie.

#### **Mme la Conseillère Céline EHRWEIN**

J'avoue que je suis un peu dépitée devant cet amendement, parce que je ne comprends pas en fait où on veut en venir.

C'est-à-dire que ça fait des semaines, pour ne pas dire des mois, que j'entends des voix venant de la droite qui s'élèvent pour dénoncer des lenteurs de la Municipalité qui chercherait à plonger dans les abîmes ce parking souterrain de la Place d'Armes et puis, au moment où on vient avec un préavis qui propose d'avancer, et bien la même droite vient avec un amendement qui est là pour faire ralentir, à mes yeux, ce projet.

Donc, enfin peut-être qu'au contraire, je comprends trop bien ce qui est en train de se passer et que ça m'agace profondément de voir ce petit jeu politico-politicien partisan, je ne sais pas quoi, qui cherche à faire échouer un projet et je le regrette. Et puis, en plus, je trouve cet amendement difficilement compréhensible parce qu'est-ce qu'on entend par condition cadre ? J'avoue que ce flou me gêne particulièrement. Je vous remercie.

#### **M. le Conseiller Laurent ROQUIER**

Je pense justement que c'est justement très clair, puisque ça a été dit autant dans le vœu de la Commission des finances, ça a été dit par Mme la Municipale, que les conditions cadres ou que les termes du parking seront intégrés dans cette étude.

Donc, ça veut dire que cet amendement ne gêne pas du tout. Je ne comprends pas pourquoi on ne l'accepterait pas, ça rentre tout à fait dans ce qui a été dit autant par M. le Conseiller Julien WICKI que par Mme la Municipale. Donc je ne vois pas du tout en quoi ça dérange et je n'ai pas l'impression que ce crédit d'étude sera utilisé pour faire des études pour la Place d'Armes, donc il y a, à mon avis, aucune contradiction.

À part cela, je pense que ce préavis est très important, donc on a des plans sectoriels, des plans de différentes mobilités qui ont été développés et quand on les superpose, on se rend compte quand même qu'il y a des conflits et je pense que c'est important de les coordonner. On en a eu deux exemples très récents qui, à mon sens, sont catastrophiques, c'est la rue Corday et la rue des Moulins qui sont deux axes principaux pour le transport individuel motorisé et en même temps des axes principaux pour la mobilité douce. Et je trouve dommage qu'on doive mettre ces deux modes de transport sur le même axe, je pense que c'est important de se coordonner, de les mettre sur des axes parallèles pour que chacun ait du plaisir à faire du vélo et même si on me donne un gabarit suffisant, je ne pense pas que j'aurais un jour du plaisir à faire du vélo sur la rue Corday et j'aurais toujours l'envie de faire du vélo sur un axe parallèle plutôt que cet axe qui restera toujours un axe avec de forts transports motorisés.

Donc j'espère que ça sera pris en compte, ce genre de chose, et que à l'avenir on essaiera d'éviter ce genre de conflit et qu'on ait un espace dédié à chacun.

#### **Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI**

Juste peut-être pour clarifier, c'est vrai que l'amendement tel qu'il est écrit pose une condition. C'est-à-dire qu'on ne pourra entreprendre aucune étude et aucune réalisation tant que les conditions cadres ne sont pas posées. Donc effectivement dans la mesure où c'est conditionnel,

ça bloque toutes études et ça bloque toutes réalisations, contrairement au vœu de la Commission des finances qui demande à ce qu'on prenne en considération ce qui sortira du parking, mais pas un blocus.

Donc là, effectivement, comme s'est posé, ça empêche d'avancer sur ces démarches-là. Donc si le souhait du groupe PLR est effectivement qu'on tienne compte des paramètres du parking, qu'on se rallie au vœu de la Commission des finances qui tient, d'une meilleure manière, compte de cet élément-là sans être bloquant pour autant.

#### **M. le Conseiller Maximilien BERNHARD**

Moi j'aimerais tout d'abord m'inscrire en faux contre les propos suspicieux de Mme la Conseillère Céline EHRWEIN et, dans une moindre mesure, ceux de M. le Conseiller Julien WICKI. Il n'a jamais été question de torpiller quoi que ce soit, il n'a jamais été question de remettre en cause, si vous aviez bien écouté le début de mon intervention, nous sommes favorables sur le principe de ce préavis. C'est simplement une question de temporalité, c'est une question de s'assurer que les deux seront phasés.

Voilà, nous souhaitons le formaliser simplement sous forme d'amendement, c'est, à quelque part, de reprendre le vœu de la COFI, mais de le mettre de manière formelle, rien de plus. Voilà, n'y voyez pas autre chose et s'il vous plaît cesser de faire des procès d'attention à ce sujet.

#### **M. le Conseiller Ruben RAMCHURN**

Alors, j'ai entendu ma collègue Céline EHRWEIN nous affirmer qu'elle soutenait le parking, ce que je suis content d'apprendre, ce n'était pas tant le cas à l'époque où on l'a voté, mais du coup je pense qu'elle, comme la Municipalité de son ensemble, vont pouvoir soutenir cette proposition d'amendement du PLR, puisqu'en fait elle ne fait que ça, elle ne fait que rassurer les habitants et les citoyens d'Yverdon qui ont souhaité ce parking sur le fait qu'on va le faire. Et aujourd'hui, après avoir fait des plans de mobilité divers et concurrents les uns après les autres, il fallait genre le plan de mobilité pour les gouverner tous et le sort d'un autre pouvoir de la mobilité et on est face à ça. Si vraiment on est face à ça, évidemment on ne peut pas imaginer qu'il ne contienne pas le parking souterrain et, dans le cas échéant, on l'interprète forcément comme finalement l'enterrement, au sens malheureusement figuré, du parking souterrain.

Donc, je pense qu'aujourd'hui il est important, face aux Yverdonnois, face à tout le monde, aujourd'hui, qu'on prenne des positions claires. Est-ce qu'on va réaliser le parking ou pas ? Et c'est vrai qu'il y a des choses contradictoires dans ce préavis quand on voit qu'on veut supprimer 3/4 des voitures, qu'elles soient électriques ou thermiques d'Yverdon, bah ça me semble peu compatible avec le parking souterrain et peut-être que c'est pour ça qu'il n'y figure pas.

Et simplement, il faut juste avoir le courage, si on ne veut plus faire le parking, il faut avoir le courage de le dire aux gens qui l'attendent. Il faut avoir le courage de le dire, que c'est fini et puis qu'il faut passer à autre chose aujourd'hui. Faudra oublier votre voiture et puis aller à vélo et puis c'est terminé. Merci.

#### **M. le Conseiller Sébastien NOBS**

La Municipalité nous a informé que ces conditions cadres seraient fournies cet automne, si j'ai bien compris. D'un côté, je vois la gauche du Conseil qui s'oppose à cet amendement en disant que ça va beaucoup retarder ce projet, donc je me demande si la gauche de ce Conseil a parfaitement confiance dans sa Municipalité ou parce que normalement, logiquement, vous devriez plutôt accepter cet amendement vu qu'on vous informe que ces informations seront transmises. Merci de votre attention.

#### **M. le Président Roland VILLARD :**

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN pour une dernière intervention, s'il vous plaît pour des

*Demande de renvoi du vote à la prochain séance*

nouveaux éléments. Si vous n'avez pas de nouveaux éléments...

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN**

Finally, je constate de tout ça, que j'ai entendu Mme la Conseillère Mathilde MARENDAZ, mon appréciée collègue, qui nous a dit que par exemple elle ne pouvait pas se prononcer sur le moment puisqu'elle ne l'a pas reçu, d'autres étaient plutôt contre. Je vois que finalement les gens ont reçu l'amendement trop tard et n'arrivent pas à se prononcer. Je vois les propos de la Municipalité qui semblent être du soutien à l'amendement, mais sans pouvoir prendre une position politique.

Donc, je vous propose, selon l'article 87 de notre règlement, de faire un renvoi de ce vote à la prochaine séance afin que chacun ait le temps de prendre en considération ce qu'implique l'amendement et puis ça permettra aussi de donner des éclaircissements et des garanties à la population concernant la réelle volonté du parking et je sais que la Municipalité doit, d'ici peu, nous communiquer toutes sortes de nouveaux éléments qu'on attend tous impatientement sur le parking et pour nous rassurer qu'il se fera vraiment.

Et donc, ça permettra de voter une fois qu'on aura eu ces éléments. Ça me semble important, pour le débat démocratique, d'avoir toutes les informations et puis ça pourra aussi que nos collègues de gauche puissent être bien informés aussi et ont eu le temps de sous-peser et débattre des propositions d'amendement. Donc évidemment, nous ne sommes pas dans l'urgence climatique sur la question de ce point de vue de la mobilité durable. On peut tout à fait voter ça au début novembre et ça permettra d'avoir un débat plus serein et je vous propose donc, selon l'article 87, il faut 20% des Conseillers communaux qu'on repousse ce vote à la prochaine séance. Merci.

*Discussion sur le renvoi du vote*

**M. le Président Roland VILLARD :**

Merci M. le Conseiller. C'est vrai que selon notre l'article 87, je vous lis l'article 1 : « si la Municipalité ou le cinquième des membres présents demande que la votation n'intervienne pas séance tenante, cette proposition est adoptée en plein droit ».

Alors j'ouvre la discussion sur cette proposition.

**Mme la Municipale Brenda TUOSTO :**

Il s'agit ici d'une demande de crédit d'études pour pouvoir en fait justement reprendre ce qui a été fait jusqu'à présent, modifier aussi les remarques des anciennes commissions de ces dernières années et pouvoir répondre aux besoins des commissionnaires et de la population.

Il y a plein d'inconnues aussi, il n'y a pas que le parking, il y a qu'est-ce qu'on fait de la rue de la Plaine, qu'est-ce qu'on fait de l'avenue Haldimand, où c'est qu'on va sur le projet mobilité douce au niveau de l'échelle de l'agglomération... Il y a encore plein de projets qui méritent justement des traitements spécifiques et qui seront certainement intégrés dans les stratégies qui sont proposées là aujourd'hui.

Donc, ce qui est proposé aujourd'hui, c'est clairement de pouvoir reprendre les différents plans directeurs qui ont avancé qui ont aussi été soumis à des demandes de crédit d'études, de pouvoir les poursuivre, les affiner et ensuite de revenir plus tard lorsqu'il y aura des projets routiers clairs avec des crédits d'investissement.

Aujourd'hui, le Service de la mobilité est un service tout neuf qui a un petit budget, qui n'a pas d'argent et qui ne peut plus avancer. Donc, en ce sens, ce qui vous est demandé, c'est de pouvoir en fait dégager ces CHF 875'000.- qui sont en dormance dans le plan des investissements, puisque le plan directeur des circulations avait été retiré en 2020. Je vous remercie.

**Mme la Conseillère Céline EHRWEIN**

Je propose de refuser la proposition de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN étant donné que, je

crois, que les voix qui se sont exprimées étaient quand même suffisamment claires et positionnées et qu'il n'est pas nécessaire que nous reportions ce point. Je vous remercie.

**M. le Conseiller Laurent VUITHIER**

Je rejoins ma collègue Céline EHRWEIN et j'enjoins tout le monde à refuser le renvoi de ce préavis, la discussion a été faite. On n'est pas forcément tous du même avis, mais votons et allons de l'avant.

***Vote s/renvoi***

**M. le Président Roland VILLARD :**

La parole ne semble plus demandée, la discussion est close, nous votons.

La proposition de renvoi est refusée à une très large majorité.

***Vote s/amendement***

Je vous propose de voter sur l'amendement.

La proposition d'amendement est refusée par 40 non, 31 oui et 3 abstentions.

***Discussion sur article 1***

L'amendement ayant été refusé, j'ouvre la discussion sur l'article 1.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

***Vote***

L'article 1 est accepté à une évidente majorité.

***Discussion sur article 2***

J'ouvre la discussion sur l'article 2.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

***Vote***

L'article 2 est accepté à une très large majorité.

***Discussion sur article 3***

J'ouvre la discussion sur l'article 3.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

***Vote***

L'article 3 est accepté à une très large majorité.

***Discussion sur l'ensemble du préavis***

J'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.

***Vote***

Le PR22.18PR est accepté à une large majorité.

***Décision du Conseil***

Le Président remercie la commission pour son travail.

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

**Article 1 :** La Municipalité est autorisée à entreprendre les études et les réalisations nécessaires pour consolider les stratégies sectorielles en matière de mobilité et

concrétiser la vision directrice de la mobilité durable.

**Article 2 :** Un crédit d'engagement de CHF 875'000.- lui est accordé à cet effet.

**Article 3 :** La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n°40.941100.22 « Crédits d'étude stratégie mobilité durable 2040 » et amortie en 5 ans.

**12. PRÉAVIS**  
**N° PR22.13PR**

*Composition de la  
commission (ad hoc)*

**CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 6'655'000.- POUR LA MISE EN CONFORMITÉ ET LE RENOUELEMENT D'INFRASTRUCTURES EAU ET GAZ SUR LA PÉRIODE 2022-2026.**  
**RAPPORTRICE DE MAJORITÉ : MME ANITA ROKITOWSKA**  
**RAPPORTEUR DE MINORITÉ : M. SÉBASTIEN NOBS**

Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers Mireille BANDERET, Maria GALLARDO, Jean-François CAND remplaçant de Marceline MILLIOUD, Pascal GAFNER, Sébastien NOBS, Philippe PAVID, Juan-Antonio RAMIREZ

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de majorité de la commission, Mme la Conseillère Anita ROKITOWSKA donne lecture des conclusions du rapport.

**M. le Président Roland VILLARD :**

J'invite maintenant M. le Conseiller Sébastien NOBS, rapporteur de minorité, à nous donner lecture des conclusions de son rapport depuis sa place.

**M. le Conseiller Sébastien NOBS**

Je partage les préoccupations du Service et de la majorité de la commission sur les mises en conformité des installations dangereuses et ne répondant plus aux normes. Néanmoins, des dépenses ne revêtent pas de cette urgence et peuvent être réalisées sur le long terme ou lors des réfections.

En ces temps où les coûts de l'énergie augmentent pour tous les usages, il serait malvenu d'augmenter les factures de ces derniers, de nos concitoyens, en anticipant de manière trop précoce des travaux d'entretien en plus des environs CHF 6'000'000.- qui ont déjà fait l'objet d'un préavis annuel.

Je présenterai cinq amendements dans le but de réduire les coûts et vous invite à accepter les conclusions du préavis ainsi amendé et je présenterai bien entendu ces amendements les uns après les autres durant la discussion. Je vous remercie de votre attention.

**M. le Conseiller Jean-François CAND**

Oui, j'ai une remarque qui est une remarque purement formelle, c'est la raison pour laquelle je me permets d'intervenir maintenant. Il y a dans le rapport de minorité une erreur dans la composition de la commission. Mme la Conseillère Marceline MILLIOUD était malade et j'ai dû la remplacer au pied levé. Je souhaiterais que cette erreur soit corrigée et puis que les deux versions, celle du rapport de majorité qui est correcte et celle du rapport de minorité qui est incorrecte, coïncident. Je vous remercie.

*Discussion sur article 1*

**M. le Président Roland VILLARD :**

Merci M. le Conseiller pour votre vigilance et votre intervention.

La discussion est ouverte sur l'article 1.

**M. le Conseiller Sébastien NOBS**

Alors je tiens tout d'abord à m'excuser envers mon collègue Jean-François CAND d'avoir oublié de le citer dans le préavis. En fait, j'ai juste repris la trame et puis j'ai oublié de contrôler la composition de la commission, donc je tiens à m'excuser auprès de lui, bien entendu j'espère que ça pourra être modifié.

Je désire présenter un premier amendement d'une diminution du montant de l'article 2 de CHF 116'000.- pour les raisons suivantes. Le préavis contient un poste « suppression et construction de postes de détente et de comptage de gaz » ...

**M. le Président Roland VILLARD :**

M. le Conseiller, on était sur l'article 1. Vous étiez sur l'article 2, que vous voulez faire des amendements, c'est ça ?

**M. le Conseiller Sébastien NOBS**

Oui exactement.

**M. le Président Roland VILLARD :**

Si vous pouviez attendre avec cet amendement. Nous sommes sur la discussion sur l'article 1. Je vous redonnerai la parole sur l'article 2.

**M. le Conseiller Laurent VUITHIER**

Ce préavis, très axé sur la sécurité des employés et des usagés, ne peut nous laisser indifférents, mais donner un chèque en blanc sur plusieurs années au Service des énergies pour des travaux qui pourraient être en partie réalisés avec le budget de fonctionnement habituel nous dérange fortement. C'est pour cette raison que nous soutenons à l'unanimité l'amendement proposé par la commission afin d'assurer un meilleur suivi des dépenses.

Au sein du PLR, nous avons des sensibilités différentes, ce qui fait notre richesse et, pour cette raison, nous soutiendrons en plus ou moins grand nombre les amendements proposés du rapport de minorité en gardant toujours à l'esprit l'optimisation des coûts et la sécurité de tous.

Sur l'ensemble du préavis présenté par la Municipalité, nous nous abstiendrons dans notre majorité pour ne pas bloquer les travaux urgents et importants tout en soulignant notre désapprobation de retrouver des dossiers qui auraient dû être intégrés dans l'entretien standard du réseau. Je vous remercie de votre attention.

**Vote**

**M. le Président Roland VILLARD :**

La parole ne semble plus demandée, la discussion est close, nous votons.

L'article 1 est accepté à une très large majorité.

*Discussion s'article 2*

J'ouvre la discussion sur l'article 2.

*Proposition d'amendement*

**M. le Conseiller Sébastien NOBS**

Alors je reviens pour cette présentation d'un premier amendement à l'article 2 demandant une diminution de CHF 116'000.- du montant demandé. Le préavis contient différents points et un des points est la suppression et la construction de postes de détente et de comptage de gaz.

Selon le préavis, le document « planification à 10 ans des travaux du réseau gaz » prévoit une

diminution de longueur du réseau gaz basse pression de 51% en 10 ans. Cette réduction de taille du réseau gaz dépendra de l'extension du chauffage à distance, CAD, et nécessite la suppression et la construction de postes de détente et de comptage, ce qui est compris dans ces CHF 116'000.-

Les usagers sont consultés pour savoir s'ils préfèrent garder le gaz ou passer au chauffage à distance. Néanmoins, à ce stade, la Municipalité n'a pas informé ses clients de la diminution du réseau de gaz découlant de l'extension Y-CAD SA. Pour le Service, tant qu'il y aura des personnes qui utilisent du gaz, ce dernier ne sera pas coupé. Le représentant de la Municipalité n'a pas fourni les mêmes garanties.

Pour y voir plus clair, le document « planification à 10 ans des travaux sur le réseau gaz 2021 » a été demandé par le soussigné, selon la loi sur l'information et en tant que membre de la commission. Ce document n'a pas été fourni à titre de documents officiels selon la loi sur l'information par la Municipalité. Pour citer cette dernière, il s'agit d'un document provisoire qui doit notamment servir à élaborer le plan directeur gaz, ce document ne serait dès lors non plus considéré comme un document achevé. Par ailleurs, ce document doit être également qualifié de document interne.

Une seconde demande lors de la commission, selon l'article 46 LC qui stipule que tout le monde du Conseil général ou communal peut avoir accès à l'information nécessaire à l'exercice de son mandat, n'a pas obtenu plus de réponses lors de la commission, que l'ampleur de la diminution du réseau de gaz n'était pas encore fixée par la Municipalité car elle dépendra de la croissance du chauffage à distance et de la baisse du nombre d'utilisateurs du réseau de gaz. Après un rappel par mail de ces demandes, la Municipalité estime que cette planification est un document interne et qu'il ne serait pas nécessaire à l'exercice du mandat de Conseiller communal sous prétexte que la majorité de la commission ne demande pas ce document.

On peut conclure que la demande de crédit n'est pas basée sur le plan directeur du gaz, mais sur un document provisoire inachevé et interne, que la Municipalité ne veut pas rendre public ou même consultable avec les restrictions de l'article 40d LC « secrets de fonction ».

Cette demande de fonds est trop précoce. Il faudrait au moins s'assurer que le réseau de chauffage à distance augmente avant d'accorder de l'argent pour supprimer ou installer des postes de détente de gaz qui réduiront la longueur du réseau de gaz.

De plus, peut-être que le plan directeur du gaz identifiera des interventions plus urgentes que celles présentées dans ce préavis. Il serait donc plus raisonnable de présenter un préavis uniquement sur le thème « plan directeur gaz » et sa mise en application, et il ne serait pas impossible que les CHF 116'000.- que nous accordons ce soir sur ce point soit utilisés à d'autres fins que celles présentées dans le préavis ou à la commission. Et voici les raisons donc pour ce premier amendement. Merci de votre attention.

*Discussions  
s/amendement*

**M. le Président Roland VILLARD :**

Nous sommes en présence d'une proposition d'amendement à l'article 2 que vous voyez affiché à l'écran.

J'ouvre la discussion sur la proposition d'amendement.

**M. le Conseiller Sébastien NOBS**

Pour l'affichage, donc c'est le montant de CHF 6'655'000.- qui est diminué de CHF 116'000.-. Parce que là, comme c'est présenté, on a l'impression que vous supprimez le crédit de CHF 6'655'000.-.

**M. le Municipal Benoist GUILLARD :**

M. le Conseiller Sébastien NOBS, il y a quelques fois des situations qu'on peut considérer comme, un petit peu, heureuses. Nous n'y sommes pas trop habitués à la Municipalité et vous-mêmes au

Conseil non plus. En général, on fait des plans - on vient de valider avec vous un plan sur la mobilité durable – on les met en œuvre, ils mettent des années à s'établir. Le plan directeur du gaz, il n'existe pas encore, c'est un brouillon, c'est un avant-projet et il a déjà des résultats.

Des effecteurs extérieurs, et je n'ai pas besoin de les détailler trop dans le détail, font que les clients gaz migrent très rapidement vers des solutions alternatives de chauffage et en particulier aux endroits où le réseau de chauffage à distance est disponible, basculent sur les solutions offertes par Y-CAD. Il s'agit donc, pour le Service des énergies, de pouvoir restructurer le réseau de gaz en prenant une certaine ligne directrice par rapport à ces événements tout en développant, et c'est un des objectifs majeurs pour le Service des énergies, un plan directeur du gaz qui prenne en compte les aspects techniques, les aspects de consommation, les aspects légaux et commerciaux, les aspects financiers et qui sera un document consolidé qui, lorsqu'il sera complètement adopté, permettra d'être établi.

Mais, ces CHF 116'000.-, qui sont inscrits au chapitre 1-2-3 du préavis, sont nécessaires pour pouvoir être réactifs par rapport à la dynamique rapide d'évolution du marché et pour pouvoir adapter la structure du réseau tout en le gardant sécurisé et efficace. Je vous invite donc, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers à refuser l'amendement proposé par M. le Conseiller minoritaire.

**Vote s/amendement**

**M. le Président Roland VILLARD :**

La parole ne semble pas plus être demandée, la discussion est close, nous votons.

La proposition d'amendement est refusée à une large majorité.

**Discussion sur article 2**

J'ouvre la discussion sur l'article 2.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

L'article 2 est accepté à une large majorité.

**Proposition d'amendement**

**M. le Conseiller Sébastien NOBS**

Un deuxième amendement concerne l'élimination des chambres de vannes simples et remplacement des vannes avec maintenance eau. C'est aussi basé sur un plan directeur, le plan directeur des eaux qui n'est pas disponible, qui a été transmis à titre préalable au Canton, qui a été retourné par celui-ci avec des remarques et des corrections qui doivent encore y être intégrées et qui ne nous a, bien entendu, pas été fourni.

On a de nouveau une demande de financement sur un projet qui est basé sur un plan qui n'est pas achevé. Il y a donc des risques d'avoir finalement des dépenses plus importantes et urgentes que celles qui sont sur ce projet et qui seraient inscrites dans le plan. On met un peu la charrue avant les bœufs, de nouveau. De plus, les frais de maintenance devraient être au budget, comme les modifications de faible importance. Donc cette demande d'amendement consiste à diminuer le montant total de CHF 997'000.-.

**M. le Municipal Benoist GUILLARD :**

M. le Conseiller Sébastien NOBS, comme ça a été expliqué à la commission et comme c'est d'ailleurs dans le préavis, il s'agit de mesures qui sont importantes pour la sécurité des personnes, des ouvriers et ouvrières du Service des énergies qui doivent intervenir dans des conditions difficiles. Il y a un risque d'absence d'oxygène, un risque de noyade et également un risque par rapport aux riverains qui doivent subir les conséquences d'une fuite qui peut être dévastatrice, détériorer les biens et les sous-sols de manière assez définitive si on tarde à résoudre ces problèmes de fuite. Il s'agit donc à la fois pour le personnel d'Yverdon énergies et les habitants de la Ville de garantir leur sécurité.

*Retrait amendement et proposition d'amendement*

Je tiens par ailleurs à préciser - et c'est un élément que je regrette on n'avait pas précisé à la commission - mais la suppression de ces chambres était en fait déjà prévue dans le plan directeur de distribution des eaux actuel, celui qui est validé, que j'imagine M. le Conseiller vous pourriez demander et qui, vous le verrez, prévoit déjà cette suppression. La révision en cours d'adoption par l'État ne change pas sur ce point. Je vous invite donc, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à refuser l'amendement minoritaire. Je vous remercie.

#### **M. le Conseiller Sébastien NOBS**

Vu que ça figure déjà dans le plan, je retire cet amendement et je présente le suivant, l'amendement numéro 3 pour la longueur des tiges de vannes.

Donc, le but de ce projet consiste à diminuer le temps d'intervention quand on coupe l'eau en diminuant la longueur des clés de vannes et, pour ceci, il faut qu'ils installent des rallonges de clés de vannes sur un tiers des 6'000 vannes d'eau sur une période de 5 ans.

Si la minorité de la commission n'est pas opposée à ces modifications sur le moyen terme, elle estime qu'elles devraient se faire lors des changements de vannes nécessaires avec du matériel standard à la place d'une installation de rallonge de vannes spécifiquement développées pour le Service des énergies lors d'une installation sur des vannes qui fonctionnent bien.

En dehors d'une dépense anticipée qui serait payée par tous les usagers par une augmentation des frais sur la facture de gaz et d'eau, la méthode choisie pose des questions quant à la maintenance sur le long terme des pièces spécifiquement développées pour le SEY à la place de pièces standard. La minorité de la commission propose donc l'amendement suivant : le crédit de l'article 2 du préavis est diminué de CHF 1'125'000.-.

#### **M. le Municipal Benoist GUILLARD :**

M. le Conseiller Sébastien NOBS, j'ai demandé au secrétariat de vous présenter de quoi on parle. En fait de quoi on parle ? On parle de ces tiges, il faut se rendre compte que les personnes qui travaillent au Service des énergies qui doivent aller à n'importe quelle heure du jour et de la nuit sur des fuites, manœuvrer, doivent se promener avec cinq de ces tiges parce que, dans le réseau de la Ville, on a des écrous de formes différentes, donc ils ont fabriqué à la main, historiquement, cinq sortes. Là, il y en a que 3 et ils ont une longueur qui fait qu'on ne peut pas les transporter dans la voiture, il faut forcément avoir un véhicule de service, il faut toujours les avoir sur soi et c'est très difficile à manœuvrer lorsqu'il y a une fuite pour aller jusqu'au fond du regard et de la vanne pour aller se régler et le fait que ce soit compliqué à manœuvrer, non seulement est très pénible, mais cause des fuites qui durent longtemps et j'en ai déjà parlé. C'est à cause des dommages, c'est à cause des sinistres et du fait de ces durées. D'ailleurs, une des assurances qui nous assurait a refusé de couvrir. On a dû aller courir les courtiers pour se faire assurer.

Par ailleurs, on peut considérer que l'ordonnance sur la distribution de l'eau, l'ordonnance fédérale, impose d'appliquer les règles reconnues de la technique et ces dispositifs très particuliers, dont je dois dire qu'ils n'existent qu'à Yverdon, n'est pas du tout dans les règles de la technique.

Et puis, M. le Conseiller, vous proposez de les renouveler au fil de l'eau, c'est-à-dire au fur et à mesure de l'usure. En fait, si on fait ça, comme le taux d'amortissement est basé sur un amortissement technique de 50 ans, il faudrait attendre 50 ans pour renouveler ces dispositifs pendant lesquels tous les inconvénients et les sinistres et tous les dangers dont je parlais précédemment continueraient de perdurer. Donc pour toutes ces raisons, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, je vous invite à refuser l'amendement minoritaire.

#### **M. le Conseiller Ruben RAMCHURN**

Merci à ceux qui font du bruit pendant que je parle. Si je comprends bien donc, ces trois tiges qu'on n'arrive pas à mettre dans chaque véhicule vont nous coûter un million ? Mais enfin si c'est le but d'avoir plus de ces outils ou de ces tiges, moi-même comme forgeron amateur, je peux les réaliser assez facilement, ce sont quelques outils en métal qui sont finalement très simples et on va

dépenser un CHF 1'145'000.- à cause du manque de quelques tiges de métal, parce qu'on n'arrive pas à en avoir assez pour mettre dans chaque véhicule ? Enfin, c'est vraiment le genre d'outil qui ne coûte pas grand-chose à réaliser et je pense qu'on pourrait même faire un appel aux citoyens, on en a beaucoup à Yverdon, qui ont des forges. C'est assez à la mode de faire de la forge dans sa cave ou dans son garage et qui nous les réaliseront tous, si c'est que ça.

**M. le Municipal Benoist GUILLARD :**

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN, il ne s'agit pas de remplacer ces tiges, mais plutôt de remplacer le dispositif qui est sur le réseau et qui permet de manoeuvrer ces tiges. Nous avons indiqué à la commission que, l'année dernière, nous avons engagé pour CHF 433'000.- sur des interventions sur fuite d'eau et ça ne compte pas ni les sinistres et les dégâts aux riverains, ni les horaires et le temps perdu sur ces fuites. Il s'agit donc effectivement d'investissements assez conséquents, mais qui viennent à remplacer le dispositif tel qu'il est décrit dans le préavis, en page 6, en mettant un système plus moderne qui est accessible depuis l'extérieur et qui permet de se passer de ces tiges qui vous ont été présentée. Je vous remercie.

**Vote s/amendement**

**M. le Président Roland VILLARD :**

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.

L'amendement à l'article 2 est refusé à une large majorité.

*Proposition  
d'amendement*

**M. le Conseiller Sébastien NOBS**

Les deux amendements suivants concernent des conduites et donc, on avait un préavis qui nous stipulait bien que ça ne concernait pas les conduites souterraines, d'ailleurs ça a été repris dans le rapport de majorité. Alors, malgré tout il y en a deux dans ce préavis. Une première consiste à déplacer une conduite de gaz qui, selon le préavis, passe sous l'hôpital de Chamblon. Alors, en effet, elle passe bien sous l'hôpital, mais en fait sous un petit couvert qui passe entre deux bâtiments de l'hôpital de Chamblon. On ne sait pas quand ce couvert a été fermé. Le SEY n'a pas d'informations sur ce sujet-là. Il n'y a pas eu de discussion entre le Service et l'hôpital pour savoir si ce dernier pouvait participer au coût du contournement engendré par la construction de ce couvert et dans tous les cas, ce sujet, comme le suivant, concerne des conduites donc, selon même les indications du préavis, ne devrait pas y figurer. Donc c'est une demande d'amendement pour diminuer le crédit de l'article 2 de CHF 220'000.-. Merci de votre attention.

**M. le Municipal Benoist GUILLARD :**

M. le Conseiller Sébastien NOBS, la responsabilité d'avoir construit le couvert est chez le maître d'ouvrage de l'hôpital lors de la construction du couvert, il y a environ 25 ou 30 ans. Nous supposons donc qu'ils ont construit en ignorant qu'il y avait une conduite de gaz à cet endroit.

Par contre, le distributeur de gaz est responsable pénalement et civilement de son réseau. Si un accident survenait à cause de cette conduite, il serait complètement responsable et donc il est absolument dans l'intérêt de la Commune de contourner l'hôpital. Ceci dit, des discussions sont actuellement en cours avec les différentes parties prenantes, la commune de Chamblon et les EHN, pour tirer au clair cette situation.

Je tiens à préciser par ailleurs que vous indiquez qu'il devrait figurer dans les préavis annuels. Les préavis annuels visent à renouveler les conduites qui sont obsolètes, à l'échéance de leur amortissement technique et financier. Ce n'est pas le cas de cette conduite à haute pression. Il s'agit de la levée d'une non-conformité. La conduite, qui est à haute pression et sous protection cathodique, est elle en bon état, il s'agit cependant de la mettre en conformité par rapport aux normes techniques.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN**

Je cherche à comprendre parce que j'ai déjà eu à superviser ce genre de travaux, de déplacer une conduite d'eau ou de gaz ou de choses comme ça et comment, là, dans un couloir avec finalement des dalles dessus qu'il suffit de lever, ça peut coûter aussi cher que le prix d'une Bentley, donc CHF 220'000.- pour déplacer le tuyau de gaz qui est à cet endroit-là. J'ai de la peine à comprendre, je me demande comment sont calculé ce genre de prix. Est-ce que ce sont des soumissions qui sont faites pour ça ? Enfin, c'est presque la science-fiction de se dire que déplacer le tuyau qui passe à cet endroit-là, qui est en extérieur et qui passe sous des dalles, ce qui d'ailleurs ne doit certainement pas être dangereux vu qu'on n'est pas en milieu clos, puisse coûter aussi cher que CHF 220'000.-. Voilà, mais je ne suis pas Municipal des énergies.

**M. le Municipal Benoist GUILLARD :**

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN, merci de votre question. Ce crédit a été estimé par rapport à un avant-projet. Il s'agira effectivement de l'affiner, mais je dois préciser qu'il s'agit de la conduite haute pression qui remonte ensuite jusqu'à Sainte-Croix. Le gaz à haute pression ne se manœuvre pas comme ça, il faut prévoir un certain nombre de dispositifs. Ensuite, faire des fouilles, les fouilles au mètre linéaire - puisque je pense que vous savez beaucoup de choses - vous savez certainement comment ça se calcule et contourner un bâtiment, ça va vite.

***Vote s/amendement***

**M. le Président Roland VILLARD :**

La parole ne semble plus demandée, la discussion est close, nous votons.

L'amendement à l'article 2 est refusé à une large majorité.

***Retrait amendement***

**M. le Conseiller Sébastien NOBS**

Le dernier amendement est un peu du même type que le précédent, il concerne aussi un déplacement de conduite. Vu que le précédent a été refusé, je ne vais pas le présenter. Merci.

**M. le Président Roland VILLARD :**

Merci M. le Conseiller. Donc, si j'ai bien compris vous avez retiré votre amendement ?

**M. le Conseiller Sébastien NOBS**

C'est bien ça.

**Mme la Conseillère Anita ROKITOWSKA**

Je rappelle en fait l'amendement de la commission sur lequel il faudra voter, donc je le relis : « un crédit de CHF 6'655'000.- lui est accordé à cet effet, la Municipalité renseigne le Conseil communal chaque année par voie de communication quant à l'avancement des travaux et le suivi des dépenses ».

***Discussion amendement de la commission***

**M. le Président Roland VILLARD :**

Merci Mme la Conseillère. J'ouvre la discussion sur cette proposition d'amendement de la majorité de la commission.

***Proposition de sous-amendement***

**M. le Municipal Benoist GUILLARD :**

La Municipalité a, en effet, pris l'option pour ce préavis de vous présenter un budget pour la législature afin de réduire les allers-retours entre le Conseil communal, la Municipalité et les services et de pouvoir avancer rapidement sur ces travaux qui sont nécessaires.

Cependant, nous sommes tout à fait conscients de l'importance de rendre compte de l'usage de ce crédit de manière annuelle et détaillée par rapport aux différents objets qui sont assez touffus,

je le reconnais tout à fait volontiers. Nous accueillons avec faveur l'amendement de la commission, mais nous souhaiterions vous proposer un sous-amendement qui consiste à biffer par voie de communication. Je m'explique. Une communication de la Municipalité au Conseil communal est donc une communication officielle qui est au début de l'ordre du jour de votre Conseil et qui vous informerait de l'état des lieux de ces travaux. Notre proposition est plutôt de travailler à travers le rapport de gestion de la Municipalité. Ce faisant, vous auriez les mêmes informations que celles qui ont été demandées en commission mais dans le rapport, de plus vous pourriez utiliser les pouvoirs de surveillance de la Commission de gestion pour poser des questions sur ce contenu et de même du point de vue de la Commission des finances, pouvoir confirmer que les comptes à la clôture correspondent, autant que vous souhaitez le vérifier, à cet état des lieux sur des travaux.

Nous vous invitons donc à nous donner la latitude sur la communication et sur la méthode, mais sur le principe, nous accueillons favorablement votre demande.

**M. le Conseiller Olivier JAQUIER**

Je rejoins dans une certaine mesure M. le Municipal Benoist GUILLARD. Nous avons déjà divers préavis tuyaux qui sont suivis et/ou par la Commission de gestion et la Commission des finances et je pense que ce suivi doit se continuer et ce préavis entre exactement dans ce même cadre. Et que, si ce n'est pas une communication au Conseil, qu'au moins on le transmette à la Commission des finances et la Commission de gestion.

**M. le Conseiller Sébastien NOBS**

C'était pour répondre à votre question précédente, donc c'est déjà fait merci.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN**

Alors pour rebondir sur ce qui a été proposé par M. le Municipal Benoist GUILLARD. Je dois dire que je pense que c'est une très mauvaise idée. D'une part, parce que ce qui est présenté ici ou devant ce Conseil est présenté publiquement et tout le monde peut le savoir.

Autant j'ai toute confiance dans la Commission des finances, autant la Commission de gestion, pour y avoir siégé par le passé et de nouveau maintenant, je peux vous dire qu'elle ne sert à rien, si ce n'est à gâcher l'argent des contribuables puisque les Municipaux n'y répondent pas ou alors repoussent des réponses à des mois plus tard et c'est aujourd'hui une Commission qui n'est qu'une sorte de faire-valoir et qu'on pourrait tout aussi bien dissoudre pour finalement économiser beaucoup d'argent aux contribuables, mais c'est une Commission parfaitement inutile, c'est une Commission dans laquelle on envoie les choses qu'on veut enterrer et donc c'est effectivement tout sauf permettre de la transparence ou de la communication à la population, même dans son rapport annuel finalement, il ne sort rien. Vous n'avez jamais rien vu d'autres que du convenu sortir de la Commission de gestion.

**M. le Conseiller Olivier JAQUIER**

Je peux me porter qu'en faux de ce que vient de dire M. le Conseiller Ruben RAMCHURN, même s'il n'attaque pas personnellement la Commission des finances, je vais défendre mes collègues de la Commission de gestion. Ils font un travail, c'est un organe qui est nommé par ce Conseil et éligible également par ce Conseil. Il rend rapport à ce Conseil au travers d'un rapport de gestion et derrière, même s'il y siège, je pense que les commissions font leur travail, à leur plus proche confiance et, dès lors, je recommande de renvoyer tant à la Commission de gestion et à la Commission des finances le suivi de ces chantiers.

**M. le Président Roland VILLARD :**

Merci M. le Conseiller. M. le Conseiller Ruben RAMCHURN soit une nouvelle chose, mais franchement n'intervenez pas sur ce que vous avez déjà dit. C'est que vous avez un nouvel

élément. Je vous cède la parole si vous avez un nouvel élément.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN**

Oui... Non, alors je voulais juste préciser que je n'attaquais absolument pas la Commission des finances dans laquelle j'ai tout confiance, mais la Commission de gestion se fait largement endormir par la Municipalité et puis...

**M. le Président Roland VILLARD :**

S'il vous plaît ! S'il vous plaît M. le Conseiller, merci. Merci, je vous retire la parole. Merci.

La parole n'est plus demandée, nous passons au vote sur cet amendement de la commission.

**M. le Conseiller Olivier JAQUIER**

Est-ce que je pourrais proposer à la Présidente de la Commission peut-être de corriger son amendement, si elle est d'accord avec sa Commission, dans le sens que le Municipal propose et de faire suivre ces travaux au travers de la Commission des finances et de la Commission de gestion.

**Mme la Conseillère Anita ROKITOWSKA**

Donc sur demande de la Municipalité ainsi que sur suggestion de M. Conseiller Olivier JAQUIER, j'adhère à ce changement d'amendement et donc je transforme l'amendement dans le rapport qui sera le suivant : « la Municipalité renseigne le Conseil communal chaque année quant à l'avancement des travaux et le suivi des dépenses ».

**M. le Conseiller Olivier JAQUIER**

Je proposerais juste de rajouter « au travers de sa Commission des finances et de sa Commission de gestion », parce qu'autrement c'est le Conseil de manière générale.

**Mme la Conseillère Anita ROKITOWSKA**

Je reprends donc : « la Municipalité renseigne le Conseil communal chaque année au travers de la Commission des finances et de la Commission de gestion quant à l'avancement des travaux et le suivi des dépenses ». Merci.

**M. le Conseiller Sébastien NOBS**

L'amendement municipal me convient très bien, la modification où ça devrait forcément passer par la Commission de gestion et des finances me convient moins. En effet, dans ce cas-là, on n'est pas sûr que le Conseil soit vraiment informé de tout ceci et puis que ça serait seulement les Commissions qui seraient informées et puis qui résumeraient dans leur rapport pas grand-chose des fois, merci.

**M. le Municipal Benoist GUILLARD :**

Oui, à ce stade du débat M. le Président, je souhaitais clarifier que j'ai déposé un amendement sous l'article 84 alinéa 4C du règlement du Conseil. Donc, un amendement de la Municipalité. Je remercie Mme la Présidente de l'avoir repris pour sa part, mais c'était pour une question de forme. Merci.

**M. le Conseiller Ervin SHEU**

Je rappelle juste que tous les membres de la Commission des finances et Commission de la gestion sont des membres du Conseil communal et qu'ils sont aussi habilités de pouvoir

*Proposition  
d'amendement par la  
Municipalité*

transmettre à tous leur groupe de telles informations, donc via la transmission d'informations, le Conseil aussi sera informé.

**Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI**

Ça allait dans le même sens, M. le Président, que ce qu'a dit M. le Municipal, c'est-à-dire que la Municipalité peut poser un amendement et ça allait aussi dans le sens de ce qu'a dit M. le Conseiller Sébastien NOBS, c'est-à-dire qu'effectivement ça ne sert à rien de vouloir contraindre une forme ou une autre de communication.

Ce qu'on veut, c'est que ce Conseil soit renseigné, pas juste la Commission de gestion, pas juste la Commission des finances. Ce Conseil doit être renseigné. Si effectivement à la Municipalité souhaite le faire dans le cas du rapport de gestion, qui est accessible à tout le Conseil et pas uniquement à la Commission de gestion ou des finances, soit, mais effectivement l'amendement tel que proposé par la Municipalité semble le plus simple et le plus efficace, donc à retenir.

**Mme la Conseillère Nathalie GUTIERREZ**

C'est tout bon, je me retire.

**M. le Président Roland VILLARD :**

Donc si je comprends bien, nous avons deux amendements différents. Enfin un amendement et un sous-amendement. M. le Conseiller Ruben RAMCHURN, mais s'il vous plaît, essayer de vous tenir dans vos interventions.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN**

Alors je suis assez d'accord avec Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI, c'est le Conseil qui doit être informé et ça peut être fait de plusieurs manières, y compris par le rapport de gestion. Par contre, M. le Conseiller Ervin SHEU ne semble pas connaître le secret de commission, c'est-à-dire que toutes informations transmises à la Commission de gestion ou à la Commission des finances ne peuvent pas être transmises au reste du groupe. Peut-être que c'est l'habitude qu'ils ont, chez eux, dans leur parti, mais ce n'est pas possible et en l'occurrence...

**M. le Président Roland VILLARD :**

S'il vous plaît M. le Conseiller, un peu de respect pour vos collègues, s'il vous plaît.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN**

La voie la meilleure et qui me semble, c'est simplement de transmettre par voie de communication comme d'habitude ce qui se fait. Et de manière transparente, parce que tout ce qui va arriver à la Commission de gestion va finir, finalement, brouillé dans l'ensemble et peut-être dans un rapport annuel, peut-être que ça en sortira, par contre le rapport de gestion est consultable de tout le monde et ça me semblerait une meilleure alternative à une communication.

**M. le Président Roland VILLARD :**

Merci M. le Conseiller, on a bien compris ce que vous aviez à nous dire. Donc je propose qu'on vote l'amendement proposé par la Commission, enfin le sous amendement proposé par la Municipalité. M. le Municipal est-ce que vous pouvez me confirmer que le texte c'est bien ça ?

**M. le Municipal Benoist GUILLARD :**

Le sous amendement proposé par la Municipalité est donc : « la Municipalité renseigne le Conseil communal chaque année quant à l'avancement des travaux et de suivi des dépenses ». Par rapport à l'amendement proposé par la Commission, c'est de biffer les quatre mots « par voie de

communication ». C'est l'amendement que j'ai déposé au nom de la Municipalité en vigueur de l'article 84 alinéa 4C du règlement du Conseil.

**Mme la Conseillère Céline EHRWEIN**

Je propose, pour simplifier le vote, d'opposer dans un premier temps les deux amendements pour choisir entre les deux amendements, puis ensuite faire voter soit le texte amendé avec l'amendement choisi ou le premier texte, celui du texte initial. Ça évitera de faire des équilibres de vote.

*Discussion s/sous  
amendement*

**M. le Président Roland VILLARD :**

Finalement, on va voter quand même sur l'amendement proposé par la Municipalité maintenant. Donc j'ouvre la discussion sur cette proposition d'amendement. M. le Conseiller Ruben RAMCHURN, s'il vous plaît sur cette proposition d'amendement de la Municipalité et juste là-dessus.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN**

J'ai une question de forme, voire de règlement parce que j'ai consulté le règlement et je ne vois pas comment, en fait, d'un coup un amendement présenté par la Commission, sur suggestion de la Municipalité, pourrait être modifié par la Présidente de Commission sans qu'elle reconsulte la Commission et qu'elle fasse revoter. C'est d'ailleurs ce qu'on fait typiquement quand on a les questions fiscales, la Commission des finances va se réunir à huis clos, séparément, re-débat et amène sa position. Ce n'est pas le Président qui décide pour toute la Commission, donc dans ce genre de cas, généralement, il s'agit au moins de remettre à huis clos la Commission pour avoir une position de la Commission. Ça me semble être la procédure, mais...

**M. le Conseiller Maximilien BERNHARD**

Oui brièvement, pour dire qu'effectivement l'amendement qui est proposé par la Municipalité, le sous-amendement, reprend exactement le texte qui est enfin affiché et je vous suggère maintenant, M. le Président, que vous fassiez voter le sous-amendement municipal à l'amendement de la Commission et puis ensuite la majorité l'emportera sur l'amendement amendé et point final.

**M. le Président Roland VILLARD :**

Merci M. le Conseiller, c'était bien de mon attention.

**Mme la Conseillère Céline EHRWEIN**

Pour répondre à la proposition de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN. Il a en effet raison sur la forme, je pense que néanmoins les membres de la Commission étaient suffisamment grands pour éventuellement demander une suspension de séance s'ils le souhaitaient. Ils ne l'ont pas fait, je propose donc que nous poursuivions nos débats et que nous passions au vote, merci.

**Mme la Conseillère Layla OUTEMZABET**

Je voudrais juste partager que je trouve très pénible que ce soit genre la moitié du temps de parole soit accaparée par une personne et je comprends bien que tout le monde ne peut pas s'exprimer sur tout, mais là ça reste que ça me semble très peu efficace et constructif et du coup j'invite M. le Conseiller Ruben RAMCHURN à juste moins prendre la parole surtout quand c'est des choses qui ont déjà été dites. Merci beaucoup.

*Vote s/sous  
amendement*

**M. le Président Roland VILLARD :**

Donc, je vous propose que nous votions sur la proposition d'amendement de la Municipalité qui

est à l'écran. La parole ne semble plus demandée donc la discussion est close, nous allons voter.

La proposition de sous-amendement est acceptée à une large majorité.

**Vote s/amendement de la commission**

La proposition d'amendement est refusée à une large majorité.

*Discussion s'article 2 amendé*

J'ouvre donc la discussion sur l'article 2 tel qu'amendé.

**Vote**

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

L'article 2 tel qu'amendé est accepté à une très large majorité.

*Discussion s'article 3*

J'ouvre la discussion sur l'article 3.

La parole ne semble pas demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote**

L'article 3 est accepté à une quasi-unanimité.

*Discussion sur l'ensemble du préavis*

J'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis tel qu'amendé.

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote**

Le PR22.13PR tel qu'amendé est accepté à une large majorité.

**Décision du Conseil**

Le Président remercie la commission pour son travail.

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre le programme de mise en conformité et de renouvellement d'infrastructures eau et gaz prévu sur la période 2022-2026.

Article 2 amendé : Un crédit de CHF 6'655'000.- lui est accordé à cet effet. La Municipalité renseigne le Conseil communal chaque année quant à l'avancement des travaux et le suivi des dépenses.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 80.408000.22 « Mise en conformité de l'infrastructure eau et gaz » et amortie entre 1 et 30 ans selon les actions.

**13. PRÉAVIS  
N° PR22.17PR**

**CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 668'000.- POUR LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES NECESSAIRES A LA PROTECTION DES OUVRAGES ET DES INFRASTRUCTURES COMMUNALES EN CAS DE MONTEE DES EAUX DU LAC  
RAPPORTRICE : MME MATHILDE MARENDAZ**

*Composition de la commission (ad hoc)*

Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers Mathilde MARENDAZ, Rosario DI FIORE, Thierry GABERELL, Nathalie GUTIERREZ, Aurélie-Maude HOFER, Olivier MAIBACH, Anita ROKITOWSKA et Laurent VUITHIER

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Mme la Conseillère Mathilde MARENDAZ donne lecture des éléments suivants :

Je vais vous lire une rapide introduction et les conclusions de ce rapport. Dès début juin 2021, la montée des eaux liée aux précipitations abondantes et parfois orageuses qui se sont abattues sur la Suisse depuis mi-juillet était pressentie et observée par les services.

Un travail en interservices, sous la forme d'une cellule de crise, a vu le jour dès les premières inondations sous la direction de M. Pascal PITTET, chef du Service de la sécurité publique. Un crédit complémentaire extraordinaire, le PR21.42PR, avait été accordée par notre Conseil le 9 décembre 2021. À l'époque, d'autres investissements liés à l'amélioration du matériel d'assainissement des stations de pompage et à la mise à jour du plan général d'évacuation des eaux (PGEE) avait été annoncé, c'est l'objet de cette demande de crédit d'investissement. L'évaluation actuelle des besoins qui a conduit à la demande de crédit d'investissement a été réalisée par la cellule de crise interservices. Il y a des besoins d'investissement en plus, mais les travaux dans les services seront réalisés avec les budgets ordinaires. Une partie des frais qui figure dans cette demande de crédit d'investissement a été engagée pour répondre à l'urgence, cela concerne STE, service le plus touché. Il s'agit de la page 3 du préavis PR22.17PR aux lignes 1-2-3-4 et 6, correspondant à un montant de CHF 184'000.-.

Certaines commissaires soulignent la nécessité de développer nos réflexions sur les prises de décision dans l'urgence. Il paraît cependant, à l'ensemble des commissaires, urgent d'aller de l'avant pour avoir les moyens d'anticiper les crises. Ils et elles soulignent et félicitent la très bonne collaboration entre les services, c'est donc à l'unanimité de ses membres que la commission vous recommande, M. le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, d'accepter les conclusions de ce préavis.

*Discussion sur l'ensemble du préavis*

**M. le Président Roland VILLARD :**

Aussi, sauf avis contraire de votre part, j'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

**M. le Conseiller Olivier JAQUIER**

Lors de l'octroi du crédit extraordinaire, le P21.42 PR, la Commission des finances avait émis le vœu de savoir quelles étaient les mesures, enfin pas quelles mesures, mais de s'approcher tant de la Berne fédérale que du Canton pour obtenir des indemnités ou des contributions au coût extraordinaire qui avait été voté au travers de ce préavis. Est-ce que la Municipalité est capable de nous renseigner par rapport à cette demande ?

**Mme la Municipale Brenda TUOSTO :**

Des demandes ont été faites au Canton et ainsi qu'aux différentes instances intercantionales, mais aujourd'hui nous n'avons pas encore reçu de réponse. Nous sommes toujours en contact avec eux et nous attendons des éléments à ce niveau-là. En aparté, nous sommes en train de réviser le plan gestion des eaux et celui-ci sera subventionné par le Canton dans tous les cas. Merci beaucoup.

**M. le Conseiller Laurent ROQUIER**

J'avais posé la question, lors d'une séance de COFI, si une partie des montants prévus qui sont destinés à protéger l'infrastructure du chauffage à distance pourrait être refacturée ou mise à charge de Y-CAD. M. le Syndic n'avait pas pu répondre à cette question, ce n'était pas du tout une question bloquante, donc nous sommes allés de l'avant, mais M. le Syndic avait dit que ce serait étudié en Municipalité et je ne sais pas si maintenant une réponse peut être donnée, parce que je

pense ça serait effectivement intéressant de pouvoir refacterer ça, si c'est possible. Merci.

**M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :**

La Municipalité bat sa coulpe, elle n'a toujours aucune idée de savoir exactement comment elle pourrait en l'occurrence regarder avec Y-CAD. Si tout ou partie des travaux qui concernent spécifiquement les infrastructures Y-CAD pourraient être concernés dans ce cadre-là. C'est une vraie bonne question que vous nous posez, elle sera désormais au PV du Conseil et nous allons effectivement revenir vers vous par le biais, par exemple du rapport de gestion et des différentes délégations que nous avons auprès de ces organisations, pour essayer de démêler cette affaire-là. Même réponse d'ailleurs concernant d'éventuelles participations cantonales quant à ces travaux d'urgence et à leur participation partielle du Canton. Je vous remercie de votre attention.

**M. le Président Roland VILLARD :**

La parole ne semble plus demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote**

Le PR22.17PR tel est accepté à l'unanimité.

**Mme la Municipale Brenda TUOSTO :**

Ce petit mot juste pour dire que la Municipalité vous remercie vraiment pour la qualité de la rédaction du rapport qui résume bien les enjeux du préavis, ainsi que pour ce soutien unanime au préavis essentiel pour la protection des ouvrages du domaine public suite à cette crise environnementale qui va certainement se reproduire.

D'ailleurs, pour votre information, la Municipalité est déjà en train de réfléchir à la création de conditions de financements qui pourraient justement absorber des crises en tout genre. Merci beaucoup.

**Décision du Conseil**

Le Président remercie la commission pour son travail.

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

**Article 1 :** La Municipalité est autorisée à mettre en œuvre les mesures nécessaires à la protection des ouvrages et des infrastructures communales en cas de montée des eaux du lac.

**Article 2 :** Un crédit d'étude de CHF 668'000.- lui est accordé à cet effet.

**Article 3 :** La dépense sera financée par le trésorerie générale, imputée au compte n° 40.641900.22 « Mesures protection des ouvrages et infrastructures pour la montée eau du lac » et amortie en 10 ans.

**14. PO RAPPORT  
D'ÉPURATION**

**RAPPORT D'ÉPURATION 2022 SUR DIVERS POSTULATS AYANT PERDU LEUR OBJET OU LEUR ACTUALITÉ, AUX FINS D'ÉPURER LA LISTE DES OBJETS EN SUSPENS.**

J'ouvre la discussion sur le rapport d'épuration 2022 de la Municipalité, respectivement sur divers postulats ayant perdu leur objet ou leur actualité, aux fins d'épurer la liste des objets en suspens.

*Discussion s/renvoi en commission*

En vous demandant si vous souhaitez que l'on nomme une commission pour le PO rapport d'épuration ou si vous voulez directement, ce soir, entrer en discussion sur le contenu de ce PO rapport d'épuration pour une prise d'acte.

J'ouvre la discussion sur la mise en place d'une commission.

**Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI**

Légalement, toute proposition de la Municipalité doit être soumise à l'examen préalable d'une commission avant d'être soumise en discussion et au vote par ce Conseil. Une pratique pourtant yverdonnoise, mise en place par souci de simplification administrative et d'économicité, nous permet qu'à échéant, dans certains cas, de renoncer effectivement à un passage en commission et de passer directement à la discussion et au vote de la proposition de la Municipalité. Si tant est que cette pratique est légitime et entendable sur certaines propositions, telle n'est pas le cas pour celle-ci et ce pour les raisons suivantes.

La première, c'est parce qu'il s'agit d'un classement vertical de 26 postulats. Classement vertical de 26 postulats que nous avons ou que nos prédécesseurs ont déposés. Donc a minima, pour respecter nos droits fondamentaux, nous n'en n'avons pas beaucoup de prérogatives en tant que Conseillère et Conseiller communaux, le minimum serait au moins de pouvoir discuter de ces différentes réponses apportées à tous ces postulats.

La deuxième raison pour laquelle il serait nécessaire de passer en commission, c'est pour éviter de longs et fastidieux débats, car comme nous l'avons vu ce soir cela peut être relativement envenimé et pénible pour tout un chacun que les débats s'enlisent sur une question ou sur une autre.

Dans ce sens, ces deux éléments plaident pour un renvoi légal en commission pour discuter tous ces éléments-là et nous permettre d'aborder sereinement les discussions dans ce plénum en évitant si possible de refaire les discussions qui se passent en commission parce qu'effectivement, nous avons constaté ce soir qu'il y a parfois quelques travers à reposer des questions alors qu'elles auraient dû déjà être traitées par ailleurs. Donc, par souci de célérité, de faire la discussion là où elle doit être et puis ensuite simplement de voter ces différentes réponses. Merci.

**M. le Conseiller Laurent VUITHIER**

Une fois n'est pas coutume, le groupe PLR rejoint la position de la Municipalité ! La mise en place d'un suivi continu et le retour annuel prévu à ce Conseil pour conserver une vue d'ensemble nous semble suffisant.

Une utilisation raisonnée des ressources fait partie de notre politique et la création d'une nouvelle commission pour traiter ces objets souvent obsolètes nous semble disproportionné. Le groupe PLR acceptera, à la majorité de ses membres, de prendre acte de ce rapport d'épuration et refusera le renvoi en commission. Je vous remercie de votre attention.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN**

Alors une fois n'est pas coutume, je suis d'accord avec le Parti socialiste. Je pense qu'il faut renvoyer ceci dans une commission. Il y a des sujets autant certains a priori... certains des postulats pourraient être classés rapidement, autant d'autres me semblent avoir pris une tout autre dimension aujourd'hui. Je pense par exemple aux postulats de M. WIND ou à celui de Mme BRIAND ou différents postulats. Il y a toute une liste, finalement c'est mieux qu'on ait une commission, sinon on va se taper maintenant le débat sur chacun de ces aspects, de manière individuelle et une commission pourrait dégrossir ça. Donc je soutiens un renvoi en commission, comme ma préopinante, Mme le Conseillère Natasha RIBEAUD EDDAHBI. Merci.

**Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY**

Le groupe des Vertes et Solidaires se joint à la proposition du Parti socialiste et POP. Nous estimons qu'effectivement ces nombreux postulats méritent d'être discutés en commission, par respect pour les personnes qui les ont déposés et aussi pour s'assurer que nous ne loupons pas des postulats qui mériteraient d'être remis à l'ordre du jour. Merci beaucoup.

**M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :**

Premièrement, la Municipalité s'insurge contre l'accusation de classement vertical qui lui est faite. La Municipalité a ressorti toute une série de postulats, 27 en l'occurrence pour ne justement pas les classer verticalement. Nous les traitons, nous y apportons une réponse à chacun d'entre eux. Ça, c'est la première remarque que je voulais faire.

La deuxième, alors je peux entendre l'idée qu'un passage en commission pourrait adoucir la teneur des débats une fois qu'ils reviendront devant ce Conseil dans quelques mois mais restera effectivement 27 articles à voter, avec 27 discussions possibles et ouvertes. Je tiens à noter que si vous voulez nommer une commission, ce qui est entièrement dans votre pouvoir, il faudra la nommer et nommer ses représentants de manière extrêmement soignée parce qu'évidemment, ces 27 postulats couvrent l'ensemble du spectre des thématiques couvertes par l'action communale. Ce qui veut dire que la délégation de la Commune à ce niveau-là ne pourra pas probablement répondre en commission à toutes les questions précises. Donc, il sera extrêmement important, pour que le travail en commission puisse se faire correctement, en l'occurrence, que vous nous envoyiez, avant les séances de commission, les éventuelles remarques et questions que vous pourriez avoir, parce que c'est clair qu'on ne va pas venir avec une délégation municipale de 20 ou 30 personnes comportant l'ensemble des Municipaux et l'ensemble des chefs de services, puisqu'ils sont à peu près tous touchés, à un titre ou à un autre dans ces postulats.

Nous allons très probablement nommer une délégation municipale qui aura pour but évidemment d'expliquer la démarche que nous avons voulu faire. La démarche que nous avons évidemment voulu faire, ce n'est pas d'éliminer tous les postulats. Tous les postulats qui ont gardé leur actualité restent dans, je dirais, le pipeline des actions municipales et on y répond au fur et à mesure de la publication de préavis ou de projets de la Municipalité, comme ça se voit d'ailleurs à plusieurs reprises dans les préavis qui sont actuellement émis. Ceux-là nous semblaient, et c'est pour ça qu'on vous les propose comme ça, nous semblaient soit répondu, soit avoir effectivement perdu de leur pertinence, raison pour laquelle nous avons effectivement cette ambition d'épurer la liste des postulats auxquels on n'a pas répondu.

Alors, effectivement le Conseil est tout à fait en droit de s'offusquer du fait que, pour certains d'entre eux, la Municipalité a pris un temps immémorial. C'est vrai. C'est bien ce qu'on cherche à corriger avec un préavis de ce type-là, c'est de pouvoir effectivement, mais tout en apportant une réponse qui est une vraie réponse et pour rappeler que derrière effectivement, et la pratique du Conseil communal, c'est pour ça qu'on n'a pas nommé de commission avant, c'est que désormais la pratique du Conseil communal, c'est que la Municipalité apporte la réponse aux postulats et que la prérogative du Conseil communal, c'est de prendre acte ou de ne pas prendre acte.

Alors évidemment, au vu des différentes interventions de ce soir, de manière évidente on trouvera 20 voies pour renvoyer l'ensemble de ce document en postulat. On se réjouit déjà de vous y recevoir, comme je vous l'ai dit, je vous enjoins effectivement à nous envoyer le plus de questions possibles avant la réunion de la future commission qui traitera de cet objet, de telle manière à ce qu'elle serve à quelque chose.

Quant à la teneur du débat qui sera mené au Conseil communal le jour où ça revient, je prends note de vos espoirs. J'espère avec vous... Je vous remercie de votre attention.

**Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI**

Juste pour deux précisions. La première c'est pour dire que le dernier rapport d'épuration avait été soumis d'office à une commission préalable avant de passer au Conseil communal et puis, par contre, pour rassurer la Municipalité, lors de cette commission, il y avait une délégation

effectivement restreinte de la Municipalité qui était composée de M. le Syndic et de M. le Secrétaire municipal.

Par contre effectivement, avec des questions soit posées en amont, soit après posées aux différents services puisqu'il est certain que, comme vous l'avez relevé M. le Syndic, cela couvre tous les spectres. Donc on ne peut pas avoir tous les spécialistes de tous les domaines, mais qu'au moins une représentation.

Et puis, je pense que ce Conseil peut s'engager à faire diligence tant dans le traitement et à la commission et dans ce Conseil, du mois une bonne partie de ce Conseil peut s'engager à ça, et j'ose espérer que cette majorité permettra des débats sereins.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN**

Alors, j'ai été sensible aux arguments de notre Syndic, je dois dire que, moi, je n'ai pas participé aux précédentes motions d'épuration, mais il me semble que ça avait bien marché, aux commissions d'épuration, sinon parce qu'il me semble que la seule alternative, si vraiment vous voulez le faire puis avoir tout le monde et être là, c'est presque de faire une séance de Conseil communal exprès pour ça.

Parce qu'on a quand même beaucoup de sujets. Ils sont variés, on a beaucoup de postulats d'un coup, il ne faudrait pas bâcler. Certains ont encore une certaine pertinence, peut-être que le 8, pour créer des déchetteries dans les écoles par Mme Carmen TANNER est peut-être aujourd'hui moins pertinent, mais d'autres là... En tout cas, il faudra qu'on le fasse.

**M. le Président Roland VILLARD :**

Merci M. le Conseiller. Si vous ne les citer pas tous, c'est bien, parce que comme ça on n'aura pas à finir très tard.

**M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :**

Oui évidemment, le dernier il était parti en commission parce qu'il concernait évidemment des motions, non pas des postulats et que donc, on doit répondre à une motion par un préavis. Et donc, c'est ce que nous avons fait, nous avons regroupé toute une série de motions en un seul préavis, mais nous devons à ce moment-là émettre un préavis et donc évidemment il était soumis d'office à une commission. Je vous vois faire non, mais oui ! Mme la Conseillère. Je vous remercie de votre attention.

**Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI**

Dernière formalité parce qu'effectivement nous rallongeons les débats. Non, les motions avaient été transformées en postulats et ça avait fait l'objet d'un rapport. C'était justement cette modification formelle-là qui avait été soumise, donc c'était bien un rapport à des postulats. Cela étant dit, je pense qu'effectivement les discussions sur les formalités doivent être claires.

**M. le Président Roland VILLARD :**

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Le renvoi en commission du PO Rapport d'épuration est accepté à une petite majorité.

***Vote s/renvoi en  
commission***

15. **MOTION DE M. SEBASTIEN NOBS**

« PLANTER DES ARBRES D'ESSENCES MAJEURES DANS LA COUR DU COLLÈGE DES RIVES ET DANS LES PLATES-BANDES D'ARBUSTES DU PARKING DE LA PATINOIRE EN PRÉSERVANT DU MIEUX POSSIBLE LA VÉGÉTALISATION EXISTANTE »

Au préalable, je vous informe que le Bureau du Conseil communal a préavisé favorablement la recevabilité de la motion de M. le Conseiller Sébastien NOBS, suite à la réponse obtenue de la DGAIC.

Je vous lis la réponse : « la motion paraît recevable, en tant qu'elle invite la Municipalité à présenter un préavis visant à l'octroi d'un crédit d'investissement l'autorisant à planter des arbres d'essences majeures dans l'espace considéré. Cela étant, il faut bien préciser que, même si ce préavis était voté, il ne constituerait qu'une autorisation de dépense et ne contraindrait pas la Municipalité à planter des arbres, encore moins d'une espèce particulière, à un endroit particulier ».

J'invite le dépositaire de la motion à nous en donner la lecture.

**M. le Conseiller Sébastien NOBS**

Le but de cette motion, déjà présentée le 15 juin de cette année, est que la Municipalité présente un préavis lui permettant d'obtenir des fonds pour planter des arbres dans la cour du collège des Rives et le parking de la patinoire. Elle demandait l'urgence avant cet été pour permettre des plantations cet automne, sans une longue étude générale. Il y a une semaine, après la sortie de notre ordre du jour, un préavis général sur la végétalisation de la Ville est sorti. Ce préavis demande des fonds pour planter des arbres sans indiquer les positions des plantations permettant ainsi à cette motion de garder son sens et de permettre une plantation de 30 à 40 arbres de plus.

Je vous propose donc de soutenir cette motion qui permettra d'augmenter le nombre d'arbres en Ville avec tous les bons côtés que cela apporte tant pour l'écologie que pour le bien-être des humains. Merci de votre attention.

***Discussion s/motion***

**M. le Président Roland VILLARD :**

Nous sommes en présence d'une motion conformément à l'article 69 lettre b de notre règlement.

J'ouvre la discussion sur la prise en considération de cette motion et son renvoi à la Municipalité.

**M. le Conseiller Julien WICKI**

La motion de notre collègue Sébastien NOBS poursuit un but louable. Il est d'ailleurs tellement louable que la Municipalité poursuit le même et nous l'a annoncé il y a de cela bientôt une année, lorsque nous avons examiné le préavis sur le futur de nos cours d'école. La Municipalité inaugure d'ailleurs même son concept de végétalisation du collège des Rives dans deux jours et nous y sommes toutes et tous invités !

Le fait que cette motion soit sans objet pourrait déjà constituer un motif de refus. Mais il y en a un autre, très concret : cette motion impose un délai de deux mois à la Municipalité pour présenter un préavis sur le sujet, alors qu'elle a en principe un an pour répondre à une motion. Donc, en acceptant cette motion ce soir, vous exigez de la part de la Municipalité qu'elle présente un préavis sur un sujet sur lequel elle travaille déjà, un préavis qui sera donc une coquille vide, mobilisant inutilement des services qui ont mieux à faire, par exemple aller concrètement planter des arbres dans la cour du collège des Rives.

Nous devons ensuite traiter cette coquille vide, nommer une commission, le mettre à l'ordre du jour du Conseil... on marche sur la tête ! Le groupe socialiste et POP est donc contre cette motion. Toutes celles et ceux qui sont en faveur d'un travail concret en faveur de la végétalisation devraient l'être également... Par contre, M. le Conseiller Sébastien NOBS pourrait transformer son texte en postulat, ce qui aurait l'avantage de fournir à la Municipalité l'occasion de nous renseigner sur l'état d'avancement des travaux dans des délais raisonnables, sans la faire travailler sur un préavis vide

de sens. Nous vous invitons donc, chères et chers collègues, à refuser cette motion.

#### **M. le Conseiller Laurent VUITHIER**

Il semblerait que cette motion soit déjà en partie prise en compte et que les travaux sont déjà effectués en amont. C'est donc sans aucune difficulté que ce Conseil va pouvoir la soutenir puisqu'elle est dans la ligne de la politique municipale d'augmenter la végétalisation et que cela aidera à diminuer les îlots de chaleur présents dans ces lieux. Le groupe PLR, dans sa grande majorité, acceptera donc la prise en considération. Je vous remercie de votre attention.

#### **M. le Conseiller Martin LOOS**

Sauf erreur, M. le Conseiller Sébastien NOBS nous avait déjà fait parvenir une motion similaire au printemps dernier à ce Conseil, objet qu'il avait d'ailleurs retiré. Bien évidemment, l'ensemble du groupe Verts et Solidaires ne compte pas s'opposer à une telle motion, qui favorise tant la biodiversité que la qualité de vie des usagères et usagers des lieux.

Ainsi, si nous soutenons pleinement la proposition sur le fond, sa forme peut prêter à discussion. En effet, on peut considérer le délai de réalisation mentionné de 2 mois comme étant extrêmement court. Il est donc à prévoir que ce délai ne pourra pas être respecté, malgré le fort engagement des Services concernés. Aussi, M. le Conseiller Sébastien NOBS peut-il nous préciser ce qu'il entend par « arbres d'essences majeures » ? Cette notion nous semble relativement floue. S'agit-il d'arbres de taille imposante, d'essences locales ou encore d'arbres dont la lignée est âgée d'au moins 18 ans ?

J'ajouterai encore que la temporalité de cette motion n'est malheureusement pas des plus adéquates si on veut lui faire développer son meilleur effet. Il se trouve qu'un préavis plus global, englobant cette question précise, est sorti peu après le dépôt du texte par le motionnaire, préavis PR22.27PR du 29 septembre 2022. Si le préavis ne comporte pas spécifiquement chacun des points de la motion, tous y sont cependant abordés.

En conclusion, les votes du groupe Verts et Solidaires seront très majoritairement favorables à cette proposition. Il est vrai que les lieux sont actuellement forts peu accueillants et pourraient facilement être utilisés comme lieu de tournage d'une dystopie dans laquelle la nature aurait disparu. Notre vote pourrait cependant comporter quelques abstentions, voire peut-être refus, notamment en raison de la forme choisie et des trop nombreuses imprécisions exprimées dans le texte. Merci beaucoup.

#### **M. le Conseiller Sébastien NOBS**

Merci. J'ai entendu plusieurs inexactitudes dans le discours précédent. Cette motion a été présentée le 15 juin 2022, elle a d'ailleurs été modifiée durant le Conseil du 15 juin 2022, donc ça fait un moment qu'elle est présentée, elle n'a pas été retirée, la discussion avait été reportée à un prochain Conseil et c'est pour ça que, ce soir, nous abordons ce sujet.

Pour les arbres d'essences majeures, il s'agit simplement d'espèces d'arbres qui deviennent relativement grandes comme par exemple des érables ou d'autres de ce type-là, ce ne sont pas des arbustes. Typiquement les arbres qu'on mettrait dans un parking sont de toute façon des arbres d'essences majeures, si on veut pouvoir faire en sorte que les voitures et divers bus puissent passer dessous.

#### **Mme la Municipale Brenda TUOSTO :**

M. le Conseiller Sébastien NOBS, votre préoccupation pour la végétalisation de la Ville et la plantation d'arbres majeurs est une thématique que nous partageons, que nous défendons bien entendu, raison pour laquelle nous sommes en train de mener une stratégie de végétalisation à l'échelle de la Ville, lancée en novembre 2021, et qui sera présentée publiquement le 8 novembre 2022. Un préavis est en cours, a été transmis aux membres de la commission qui se prononceront

dans le courant du mois de novembre.

Concernant la cour d'école des Rives, le 3 février 2022, la Municipalité a communiqué la volonté de végétaliser la cour d'école des Rives dans sa communication CO22.03.

Depuis mars à aujourd'hui, un processus participatif a été organisé avec les élèves et les enseignants de l'école, qui a abouti à un projet d'aménagements extérieurs qui sera présenté en partie ce samedi 8 octobre 2022. La végétalisation de la cour du collège des Rives est donc en finition, le dépôt du permis de construire est prévu pour cet automne, les travaux de génie civil pour l'été 2023 et les premières plantations pour l'automne 2023, période la plus propice pour les plantations. Des arbres majeurs seront effectivement plantés afin de rafraîchir la cour, mais aussi pour la désimperméabilisation des sols.

Dès cet automne, de premières mesures seront planifiées et mises en œuvre de part et d'autre en Ville d'Yverdon-les-Bains. Une mesure d'entre elles, est d'ailleurs déjà en train de se réaliser derrière le parking du château, vous l'aurez constaté.

En parallèle, une présentation de la stratégie telle que je vous l'ai expliquée et ses mesures prioritaires seront faites via le préavis et qui sera discuté en commission le 31 octobre 2022.

Les secteurs de la patinoire que vous évoqué, ainsi que l'avenue des Sports et des Rives à plus large échelle, font aussi l'objet d'analyses et seront intégrées dans le diagnostic des îlots de chaleur, la surface foliaire devra également être améliorée dans cet endroit.

Depuis 5 ans déjà, le Service des travaux et de l'environnement pratique la double compensation pour le renouvellement d'arbres sur le territoire et plus d'une centaine de jeunes arbres ont été plantés l'année dernière dans différents sites de la Ville. La définition d'un plan canopée est également en cours d'élaboration en ce moment.

La végétation est, comme vous l'observez, très importante en terme de service écosystémique rendu à la population, c'est pourquoi la Ville d'Yverdon-les-Bains s'engage activement et continuellement dans une gestion durable et extensive de son patrimoine vert. Il s'agit d'une priorité politique que la Municipalité n'a pas l'intention de laisser au stade de concept.

Pour nous, la Municipalité, la motion n'a pas d'objet, mais elle va dans le sens de ce qui se fait en ce moment. Je vous remercie pour votre attention.

**Vote s/renvoi en  
Municipalité**

**M. le Président Roland VILLARD :**

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Le renvoi en Municipalité de la motion est refusé par 30 non, 24 oui et 11 abstentions.

## **16. PO22.09PO**

**POSTULAT DE MME CLAIRE-LISE MAJOLA « POUR UNE UTILISATION DE PARCELLES COMMUNALES ENCORE LIBRES EN ZONE D'ACTIVITÉS, AFIN DE RENDRE LA PRODUCTION ÉNERGÉTIQUE RENOUVELABLE DE LA VILLE EFFECTIVE RAPIDEMENT »**

Au moment où la Romande Energie annonce pour notre Canton une augmentation du prix de l'électricité de 49 %, en cette période de campagne d'incitation menée urgemment auprès de tous les consommateurs, responsabilités individuelles et d'entreprises, la solution en matière énergétique doit se porter sur deux plans, comme souvent répétés : sobriété énergétique d'une part, recours aux énergies renouvelables d'une autre.

Yverdon, reconnue Cité de l'énergie, et sa Municipalité ont adopté je cite : « une politique énergétique responsable et durable en phase avec les objectifs de la stratégie énergétique 2050 ».

Cette politique mise notamment sur la production d'énergie à partir de sources renouvelables. A l'horizon 2035, la Ville souhaite ainsi couvrir 30% de ses besoins énergétiques à partir de ce type de sources, que ce soit par le solaire, l'éolien, la biomasse ou encore les rejets de chaleur. Ce texte, je l'ai tiré du site officiel d'Yverdon-les-Bains, dans développement économie jusqu'à politique énergétique.

En visionnant la vidéo E-Sun, j'ai observé l'efficacité des centrales solaires déjà installées sur les toits communaux. J'en ai choisi trois : la Marive, le collège de la Villette, Yverdon-les-Bains énergie. Ensemble, elles fournissent sur une surface de presque 1'000 m<sup>2</sup>, 924 exactement, 170'000 kWh par an.

Dans un appartement de 4 pièces de 4 personnes, la dépense d'énergie avoisine 4'500 kWh par an. Des chiffres trouvés chez voenergie.ch ou energie-environnement.ch. Les deux sites disent bien que le chiffre triple pour une maison individuelle de 5 personnes et là je ne parle pas des entreprises. Donc par année, et même si ce sont des calculs approximatifs (il y a en effet des variations selon le lieu, le temps, l'heure, l'équipement, le nombre de personnes par logement) et bien sûr presque 1'000m<sup>2</sup>, on pourrait avoir jusqu'à 38 ménages fourni en énergie renouvelable.

J'ai lu tout récemment, dans le 24 heures d'hier, M. Jean-Louis SCARTEZZINI, qui est professeur à l'EPFL, qui dit au sujet du potentiel du solaire photovoltaïque en Suisse, il dit ceci : « la priorité, c'est de couvrir les toits et les infrastructures en plaine ». Je sais aussi qu'il est maintenant d'actualité de parler d'agri-photovoltaïsme, donc d'installer des panneaux solaires cette fois pas sur des toits, mais sur des surfaces agricoles. Problème du genre de culture qu'on va y mettre et puis l'Allemagne y réfléchit en particulier.

Alors moi, j'aimerais parler d'une zone d'activité photovoltaïsme, peut-être qu'on pourrait dire zone d'activité photovoltaïsme. Un néologisme. En fait, la raison c'est celle-ci. S'il reste pour Yverdon encore des toits idoines à équiper prochainement, nous savons que tout toit ne convient pas toujours pour des questions de vétusté, de légèreté, pente, qualité historique, pour ne citer que ces écueils, généralement avancés.

Je me demande dès lors s'il ne vaut pas la peine d'installer aussi des panneaux solaires photovoltaïques sur des parcelles en zone d'activité, donc des terrains industriels, non encore utilisés. J'ai trouvé sur le site d'Y-Parc, aux grandes étendues ensoleillées, de toutes petites parcelles propriétés de la Ville uniquement. Cependant, Yverdon-les-Bains est copropriétaire pour un tiers avec l'ECA, un tiers aussi, et l'État de Vaud, un tiers, d'une zone très étendue d'activités au sud-ouest d'Incyte, de plus de 200'000 m<sup>2</sup>, non encore construite malgré l'entrée en vigueur du plan d'affectation il y a 8 ans, soit le 30 octobre 2014. Là aussi, on trouve les renseignements sur le site officiel d'Yverdon-les-Bains.

Dans l'attente de la mise à disposition ou la vente d'un terrain industriel, et en regard du contexte énergétique, les producteurs d'énergies photovoltaïques pourraient être encouragés à occuper les terrains nus en y implantant des panneaux solaires. Nous pouvons imaginer que pour ce faire, les copropriétaires de cette zone d'activité soient Yverdon, ECA, État de Vaud et le producteur d'énergie s'accordent sur un temps d'occupation. Au-delà de ce délai minimum, peut-être 5 ou 7 ans pour un retour sur investissement. En regard d'une part des 8 ans passés sans construction et d'autre part de l'urgence énergétique, le producteur s'engagerait à restituer le terrain et à déplacer, le cas échéant, les panneaux sur les toitures des nouveaux bâtiments. Et là je me réfère au règlement PPA PST, l'article 9.6 alinéa 1 sur les toitures qui dit ceci : simplement il faut des toits plats, végétalisés, sous réserve des surfaces nécessaires aux installations techniques et d'énergie solaire. La restitution serait réalisée donc par le producteur d'énergie pour autant qu'un permis de construire soit déposé.

J'ajoute qu'il pourrait s'agir d'une partie de la surface, bien sûr pas forcément vendue dans son entier ou en un bloc. Ce sont des choses qui peuvent s'avérer faisables, mes renseignements sont pris auprès de l'État. Pour permettre la prise en considération de pareilles démarches inédites et l'analyse des avantages qui en résulterait pour notre Commune, je propose le postulat suivant : « j'invite la Municipalité à étudier l'opportunité d'installer des panneaux solaires photovoltaïques,

par exemple sur les toits de la Ville qu'il faut encore équiper, mais aussi sur d'autres surfaces de façon innovante et même temporaire comme des terrains en zone d'activité encore libres ». Merci.

#### **M. le Conseiller Ruben RAMCHURN**

Je partage les objectifs du postulat qui sont de produire plus d'énergie, moi j'aurais plutôt invité à l'élargir. C'est-à-dire qu'on invite la Municipalité à produire plus d'énergie, quels que soient les moyens, puisque finalement se dire que, alors qu'on va vers des pénuries d'énergie en hiver, on va régler ça avec des panneaux solaires, c'est un peu comme se dire qu'on va vouloir se protéger de la malaria en mettant des masques, alors que c'est plutôt de l'anti-moustique ou se protéger de la gastro en mettant des masques, ce qu'il faut là c'est désinfecter les mains. Ce n'est pas le bon outil.

Les panneaux solaires ne nous sortiront en rien des problèmes énergétiques qu'on a et puis surtout, l'obstacle aujourd'hui pour la pose panneau solaire, ce n'est pas les terrains, c'est le matériel et la main d'œuvre. D'ailleurs si tous les grévistes du climat arrêtaient leurs études inutiles à l'université, en sociologie ou je ne sais quoi, et allaient s'engager dans les entreprises qui font du panneau solaire... Il nous manquerait toujours des onduleurs et du matériel, mais voilà.

Donc, je pense que ça part d'une bonne intention, c'est intéressant, peut-être que si on arrive à l'ouvrir à toutes les formes de production d'énergie pour l'hiver, moi je trouve que ça serait plus intéressant parce que finalement avec le solaire, on continue dans une solution qui n'apporte rien au problème qu'on a, c'est-à-dire produire l'énergie l'hiver.

#### **M. le Conseiller Julien WICKI**

Le groupe socialiste et POP rejoint les préoccupations exprimées dans ce postulat et souhaite également muscler notre politique en matière d'énergies renouvelables. Par contre, il a de forts doutes sur la méthode proposée dans le texte initial du postulat qui nous semblait un tout petit peu trop limité et qui, en ne parlant que des terrains d'activité encore libres, pouvait être vu comme une sorte d'aveu d'échec de notre politique foncière.

Par contre, dans la proposition faite par la postulante il y a quelques instants, qui est un peu plus ouverte et qui propose justement de muscler cette politique en matière de développement des énergies renouvelables, que ce soit sur les toits ou que ce soit dans des solutions innovantes, comme par exemple les zones d'activité encore libres ou d'autres solutions qui pourraient émerger et avec cette nouvelle ouverture dans la conclusion, le groupe socialiste est plutôt favorable à ce postulat. Je vous remercie.

#### **M. le Conseiller Olivier JAQUIER**

Initialement, j'étais un petit peu opposé à ce postulat parce qu'on parlait principalement d'Y-Parc. Pourquoi Y-Parc ? Je rappelle que les finances de notre Ville attendent un retour cette année dans le budget de CHF 1'500'000.- par des ventes de terrains et donc on allait bloquer ces terrains sur une durée de 5 à 7 ans sachant que plusieurs projets sont en cours sur cette zone afin d'attirer des entreprises.

Je vous rappelle, aujourd'hui, qu'on a fait tout un débat pour attirer des contribuables intéressants, pour améliorer le revenu de nos finances. Donc, c'est un petit peu se tirer une balle dans le pied de penser que sur Y-Parc, vu que c'est un petit peu élargi et on pense au toit et on pense peut-être à d'autres terrains. Je m'abstiendrai, même si le but du postulat est tout à fait louable et juste je m'abstiendrai quand même sur ce postulat. Je vous remercie.

#### **M. le Conseiller Onurhan KÜÇÜK**

Le groupe des Vert·e·s et Solidaires estime que le postulat de Mme le Conseillère Claire-Lise MAJOLA soulève un enjeu très important et urgent au vu du contexte de crise énergétique qui se profile pour l'hiver. En effet, nous saluons la volonté de son autrice de proposer des solutions pour favoriser et accélérer la transition énergétique vers plus d'énergie renouvelable. Multiplier les

possibilités d'augmentation du parc énergétique solaire yverdonnois est d'une importance indéniable. Nous partageons également la volonté de son autrice d'éviter au maximum une surcharge financière pour les ménages dû à l'augmentation du prix de l'électricité.

Nous remercions également le PLR d'avoir accepté de modifier son postulat en tenant compte de nos remarques. En effet, la première version du postulat semblait ignorer le potentiel important d'équipement en panneau solaire sur les toits de la Ville au profit d'une exploitation des sols. Beaucoup de toits demandent à être équipés en photovoltaïque avant de commencer à transformer des surfaces agricoles pour la production d'énergie solaire, négligeant ainsi toute la biodiversité existante. Il est important de relever l'impossibilité de louer les terrains une fois les panneaux solaires installés, ajoutée à la complexité et aux coûts engendrés par leur revente ou leur déplacement. Surtout, le postulat initial semblait fortement minimiser les possibilités d'installation de panneaux solaires sur les toits, qu'il faudrait au contraire massivement développer conjointement à la rénovation des isolations thermiques des bâtiments afin d'éviter que la population ne subisse de plein fouet la hausse du prix de l'électricité.

Sur la base de ces éléments, le groupe des Vert-e-s et Solidaires invite l'entier du Conseil communal à accepter ce postulat et à le renvoyer à la Municipalité. Merci de votre écoute.

### **M. le Conseiller Laurent VUITHIER**

Ce postulat permettrait d'utiliser au mieux l'espace et augmenter massivement notre production d'énergie verte. La Municipalité trouvera certainement les endroits adéquats et les techniques d'installation appropriées pour répondre positivement à cette demande, nous en sommes convaincus.

Chaque surface libre compte et il serait faux de ne pas vouloir en profiter, même si ce n'est parfois que de manière provisoire, surtout que nous le savons tous, parfois le provisoire dure plus longtemps qu'escompter initialement, si on ne parle que des pavillons scolaires par exemple. Pour ces raisons et dans sa majorité, le groupe PLR soutiendra ce postulat. Je vous remercie de votre attention.

### **M. le Municipal Benoist GUILLARD :**

Je remercie Mme la Conseillère Claire-Lise MAJOLA de nous proposer ce postulat et j'ai bien entendu les différents soutiens. Alors sur le fond, la Municipalité ne s'oppose pas et accueillerait avec plaisir ce postulat. Je tiens quand même à préciser deux-trois choses.

Le calcul que vous avez fait, Mme la Conseillère Claire-Lise MAJOLA, je ne peux pas tout à fait le confirmer. Je vous renvoie plutôt au rapport de gestion de l'année 2021 qui montrait que 7% de la consommation électrique de la Ville venait des différentes productions photovoltaïques privées (petites villas, grandes centrales) et se développait sur une courbe assez intéressante. La capacité de production sur les toits accessibles, sans restriction de type historique tel que le château où nous nous trouvons aujourd'hui, avait été estimée, avec des hypothèses assez pessimistes, à 90 GWh, ce qui correspond à trois quarts de la consommation de la Ville et donc, si l'on se dépêche de couvrir les toits, on aura déjà pas mal de production. C'est dans ce sens que la Municipalité vous a proposé et vous avez accepté de créer une société dédiée au développement de centrale solaire, la société Y-Solaire, qui a été fondée début juillet et qui travaille avec ardeur pour développer ces centrales. C'est également le sens du tarif de rachat de l'électricité photovoltaïque qui a été adoptée pour l'année 2023 à 20 centimes par kWh qui apporte un rendement très intéressant à toutes celles et ceux qui disposent de toits et qui souhaitent les valoriser pour leur consommation propre ou par la revente d'électricité au réseau. Et donc, il y a un fort potentiel sur les toits, qui est assez naturel et qui correspond à ce que dit l'expert que vous avez cité et qui est vraiment la priorité.

Au-delà des toits, il y a un certain potentiel que nous commençons à regarder avec Y-Solaire sur les parkings en plein air. Ces parkings, qui sont déjà très artificialisés et imperméables, pourraient peut-être avoir des dispositifs avec des sortes d'abris sur lesquels on pose des panneaux solaires

et ça aurait l'avantage d'être assez pérenne, ça risque de rester dans la durée.

Par rapport à l'objet qui est développé particulièrement dans votre postulat. Les zones d'activité non encore disons bâties, on identifie effectivement la zone du parc scientifique et technologique, mais également la zone de Verdun. Ce sont actuellement des zones qui sont mises en bail agricole et donc il faut prendre en compte que si on les équipe, d'une certaine manière, on aura moins de production agricole et que c'est un élément à préserver d'une certaine manière.

Et ensuite, il y a la question économique. Aller sur ce type de terrain nécessite des équipements pour supporter les panneaux solaires qui sont plus coûteux que pour aller sur des toits où on a une base solide et où par ailleurs on a un raccordement électrique où on peut équiper, on peut fournir l'électricité aux clients. On estime, à grosses mailles, que ça coûte 30% de plus et donc le retour sur investissement est plus long. Ce qui est assez contradictoire avec l'idée de le déployer de manière temporaire. On doit également être sensible au fait que si on fait ce type de fermes solaires, il y a une possibilité d'imperméabiliser le sol et de créer des îlots de chaleur.

Mais voilà, avec toutes ces précautions prises qui pourraient être affinées dans les études que vous appelez de vos vœux, je le répète, la Municipalité ne s'oppose pas au renvoi de ce postulat. Je vous remercie.

**Vote**

**M. le Président Roland VILLARD :**

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Le renvoi en Municipalité du postulat est accepté à une énorme majorité et quelques abstentions.

**Mme la Conseillère Claire-Lise MAJOLA**

C'était simplement pour vous remercier tous. Merci.

**Clôture**

**M. le Président Roland VILLARD :**

Nous arrivons au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 3 novembre 2022 à 20h00.

Il est 23h57, je lève cette séance en vous souhaitant une très bonne fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Roland VILLARD

Laure FAVRE

Président

Secrétaire adjointe